



COMPTES ANNUELS
CLOS AU 30 JUIN 2018



SOMMAIRE

Comptes consolidés au 30 juin 2018	3
Comptes sociaux au 30 juin 2018	40
Rapport de gestion (incluant le groupe) au 30 juin 2018	93
Rapport spécial	122
Attestation des commissaires aux comptes sur les rémunérations aux personnes les mieux rémunérées.	129



Comptes consolidés au 30 juin 2018

SARL J.GRENOUILLET
56, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14 Euros

32 bis/34, boulevard de PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ANNEXES

Le 12 octobre 2018

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14
Euros

32 bis/34, boulevard de
PICPUS
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 6-« Faits marquants de l'exercice ».

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,
Le 12 octobre 2018



Jean GRENOUILLET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

GROUPE MASTRAD

**ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2018**

GROUPE MASTRAD

32 bis- 34 boulevard de Picpus
75012 PARIS

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE	5
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	7
4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
5	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
5.1	REFERENTIEL COMPTABLE	9
5.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	9
5.2.1	METHODES DE CONSOLIDATION	9
5.2.2	METHODES DE CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	9
5.2.3	ECARTS D'ACQUISITION	10
5.2.4	DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	10
5.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	10
5.3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	10
5.3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	11
5.3.3	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	11
5.3.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11
5.3.5	STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	12
5.3.6	CREANCES ET DETTES.....	12
5.3.7	TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	12
5.3.8	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	12
5.3.9	IMPOTS SUR LES BENEFICES	12
5.3.10	PROVISIONS.....	13
5.3.11	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES	13
5.3.12	DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT COURANT.....	14
5.3.13	RESULTAT PAR ACTION.....	14
6	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	15

6.1	ACTIVITE.....	15
6.2	CONTINUITE D'EXPLOITATION	15
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	16
7.1	SECTEURS D'ACTIVITE	16
7.2	VARIATION DE PERIMETRE AU 30/06/2018.....	16
7.3	ORGANIGRAMME AU 30/06/2018	16
7.4	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	17
8	COMPARABILITE DES COMPTES	17
8.1	CHANGEMENTS COMPTABLES ET D'EVALUATION.....	17
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS	18
9.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	18
9.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	19
9.3	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
9.4	STOCKS ET EN-COURS.....	20
9.5	VENTILATION DES CREANCES PAR ECHEANCE	20
9.6	DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES VMP	21
9.7	CAPITAUX PROPRES	21
9.7.1	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	21
9.8	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	21
9.9	IMPOTS DIFFERES.....	22
9.10	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	22
9.10.1	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	22
9.10.2	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES	22
9.10.3	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX.....	22
9.10.4	DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES	22
9.11	AUTRES PASSIFS A COURT TERME	22
9.12	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	23
9.12.1	ENGAGEMENTS DONNES.....	23
9.12.2	ENGAGEMENTS REÇUS	23
9.13	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	23
9.14	RESULTAT FINANCIER	24

9.15	RESULTAT EXCEPTIONNEL	24
9.16	IMPOT SUR LES BENEFICES	25
9.16.1	ANALYSE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES:	25
9.16.2	PREUVE D'IMPOT.....	25
9.17	EFFECTIF.....	26
10	AUTRES INFORMATIONS.....	26
10.1	IMMOBILISATIONS	26
10.1.1	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITE	26
10.1.2	VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	26
10.2	CHIFFRE D'AFFAIRES	27
10.2.1	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	27
10.2.2	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE.....	27
10.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	27
10.4	DIRIGEANTS.....	28
10.5	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	28
10.6	ENTITES AD HOC	28
10.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	28

1 Bilan consolidé

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Actif immobilisé	1 208	1 207	
Ecart d'acquisition			9.1
Immobilisations incorporelles	353	309	9.1
Immobilisations corporelles	731	762	9.2
Immobilisations financières	125	136	9.3
Actif circulant	4 083	5 553	
Stocks et en-cours	2 042	2 799	9.4
Clients et comptes rattachés	828	1 579	9.5 & 9.6
Autres créances et comptes de régularisation	801	1 017	
Valeurs mobilières de placement	2	4	
Disponibilités	410	155	
TOTAL	5 291	6 760	

PASSIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	2 292	2 376	
Capital	2 061	1 349	9.7
Primes	10 547	9 555	
Réserves et résultat consolidé	(9 794)	(7 954)	
Ecart de conversion	(522)	(575)	
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	40	111	9.8
Dettes	2 960	4 274	
Emprunts et dettes financières	111	421	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440	2 387	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	1 410	1 466	
TOTAL	5 291	6 760	

2 Compte de résultat consolidé

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Chiffre d'affaires	5 687	8 851	10.2
Autres produits d'exploitation	162	240	
Achats consommés	(3 015)	(5 043)	
Charges de personnel	(1 483)	(1 781)	
Autres charges d'exploitation	(2 839)	(3 774)	
Impôts et taxes	(46)	(114)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(453)	(879)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 988)	(2 500)	
Charges et produits financiers	(161)	(239)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(2 150)	(2 740)	
Charges et produits exceptionnels	216	32	9.15
Impôts sur les résultats	94	74	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 840)	(2 633)	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 840)	(2 633)	
Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net (part du groupe)	(1 840)	(2 633)	

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 840)	(2 633)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	0	0
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 840)	(2 633)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	273	527
- Variation des impôts différés	0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	(1 567)	(2 106)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	754	555
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(813)	(1 551)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(353)	(425)
Cession d'immobilisations	0	626
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(0)	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(353)	201
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	1 704	2 072
Emissions d'emprunts	0	1 150
Remboursements d'emprunts	(231)	(1 845)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 473	1 377
VARIATION DE TRESORERIE	307	27
Trésorerie d'ouverture	101	76
Trésorerie de clôture	408	101
Incidence des variations de cours des devises	(1)	(1)

4 Variation des capitaux propres – part du groupe

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/2016	884	7 948	(3 363)	(1 938)	(636)	2 894
Affectation du résultat 30/06/2016			(1 938)	1 938		
Résultat 30/06/2017				(2 633)		(2 633)
Augmentation de capital	465	1 607				2 072
Ecart de conversion			(19)		61	43
Situation à la clôture 30/06/2017	1 349	9 555	(5 321)	(2 633)	(575)	2 376
Situation à la clôture 30/06/2017	1 349	9 555	(5 321)	(2 633)	(575)	2 376
Affectation du résultat 30/06/2017			(2 633)	2 633		
Augmentation de capital	712	991				1 704
Résultat 30/06/2018				(1 840)		(1 840)
Ecart de conversion					52	52
Situation à la clôture 30/06/2018	2 061	10 547	(7 954)	(1 840)	(522)	2 292

5 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

5.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

5.2 Modalités de consolidation

5.2.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées exclusivement, directement ou indirectement, par la société mère Mastrad SA, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Mastrad SA a une influence notable sont mises en équivalence.

La liste des sociétés intégrées au périmètre de consolidation est précisée en note 7.4 « Liste des sociétés consolidées ».

5.2.2 Méthodes de conversion des opérations en devises

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

Néanmoins, depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrad Inc. chez Mastrad SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.

5.2.3 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

5.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin 2018 d'une durée de 12 mois.

5.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrad sont les suivants :

5.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

- Frais de recherche et développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Méthode</i>	<i>Durée</i>
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Concessions, brevets, licences	Linéaire	1 à 3 ans

5.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Durée</i>
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

5.3.3 Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement sont majoritairement retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Ce retraitement ne s'applique qu'aux contrats dont le montant est significatif par rapport à l'ensemble consolidé.

5.3.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement par des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

5.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

5.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

5.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

5.3.8 Subventions d'investissement

Lorsque le Groupe en perçoit, les subventions sont retraitées comme suit :

- Inscription en compte de régularisation au passif,
- Étalement au compte de résultat consolidé.

5.3.9 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

5.3.10 Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

5.3.11 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour la société Mastrad SA.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

	30/06/2018	30/06/2017
MASTRAD SA		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	1,45%	1,67%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

5.3.12 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.3.13 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exception des actions propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

6 Faits marquants de l'exercice

6.1 *Activité*

Mastrad Inc : L'activité précédemment gérée par les équipes de Mastrad Inc est désormais externalisée depuis le 1er octobre 2017. Janus, société spécialisée dans le développement et la commercialisation des marques étrangères aux Etats-Unis assure désormais le marketing et la commercialisation des produits Mastrad aux Etats-Unis. Une phase de transition avec adaptation des méthodes et des systèmes a été nécessaire, et a impacté de manière significative les résultats de l'exercice passé.

Mastrad SA : au niveau du marché français, la faible demande des consommateurs, ainsi que certaines situations de trésorerie difficile chez nos clients ont fortement pénalisé les ventes de nos produits. Le trafic dans les magasins est en berne, et même le e-commerce ne performe pas mieux. Off-line et on-line sont donc à la même enseigne, avec une période de Noël qui s'est faite de façon encore plus raccourcie que l'année précédente, sur quelques semaines seulement. A l'export, l'Europe présente les mêmes caractéristiques que la France, seuls les marchés asiatiques, avec la Chine notamment, tirent leur épingle du jeu et présente des chiffres en croissance.

6.2 *Continuité d'exploitation*

Depuis l'exercice précédent, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

7 Périmètre de consolidation

7.1 Secteurs d'activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

- La conception et la distribution d'accessoires culinaires,
- La vente de détail d'accessoires culinaires,

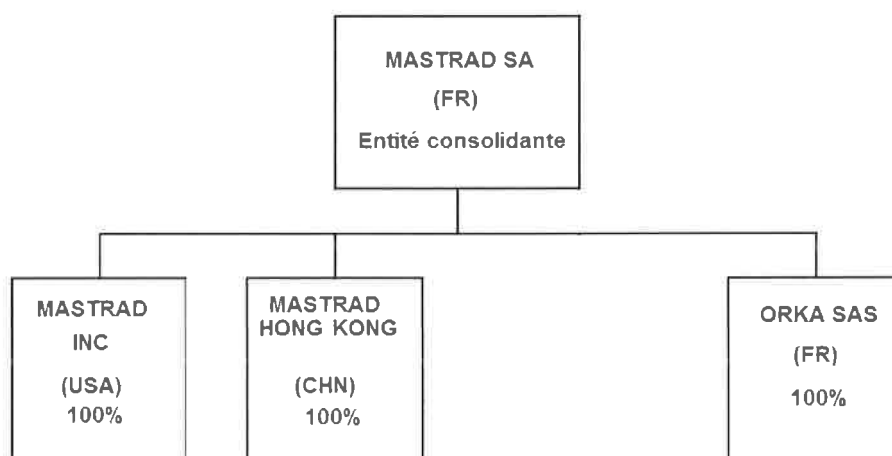
Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

7.2 Variation de périmètre au 30/06/2018

Les sociétés TKB et KB GmbH ont été déconsolidées sur l'exercice, du fait leur situation de liquidation.

Mastrad SA n'exerce plus d'influence notable sur TKB. Cette opération de déconsolidation n'a entraîné ni plus-value, ni moins-value, ni modification des capitaux propres.

7.3 Organigramme au 30/06/2018



7.4 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2017	Méthode de consolidation 30/06/2018	% d'intérêts consolidés 30/06/2017	% d'intérêts consolidés 30/06/2018	% de contrôle consolidé 30/06/2017	% de contrôle consolidé 30/06/2018
Mastrad SA	B 394 349 773	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
TKB	508 360 336 00103	30 Bd du Maréchal Leclerc 31000 Toulouse	Mise en équivalence	Liquidée	25%		25%	
Mastrad Inc	© 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrad HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Kitchen Bazaar GMBH	HRB 136038 B	c/o Luther rechtsanwalts-gesellschaft mbH, Friedrichstrasse 140 10117 Berlin - ALLEMAGNE	Mise en équivalence	Liquidée	25%		25%	
Orka SAS	753 575 554	32 bis - 34 boulevard de Picpus - 75012 Paris - FRANCE	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables et d'évaluation

Aucun changement comptable et d'évaluation n'a été effectué au cours de l'exercice.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

9.1 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2018
Valeurs brutes					
Ecart d'acquisition	379				379
Frais de recherche et développement (1)	556	16	(148)		423
Concessions, brevets, licences	625	15	(23)	(0)	617
Autres immobilisations incorporelles	80		(60)	(3)	17
Avances et acomptes versés	227	64			291
Total	1 867	94	(231)	(3)	1 727
Amortissements / Dépréciations					
Ecart d'acquisition	(379)				(379)
Frais de recherche et développement	(524)	(14)	148		(390)
Concessions, brevets, licences	(582)	(30)	23	0	(589)
Autres immobilisations incorporelles	(73)	(5)	60	3	(16)
Avances et acomptes versés					
Total	(1 559)	(50)	231	3	(1 374)
Valeurs nettes					
Ecart d'acquisition					
Frais de recherche et développement	32	1			33
Concessions, brevets, licences	43	(15)			28
Autres immobilisations incorporelles	7	(5)		(0)	1
Avances et acomptes versés	227	64			291
Total	309	44		(0)	353

(1) Voir note 5.3.1.

9.2 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	Autres variations	30/06/2018
Valeurs brutes						
Installations techniques, mat. & out.	2 562	94	(129)			2 528
Autres immobilisations corporelles	1 657	41	(478)	(11)		1 209
Autres immo corp en crédit-bail						
Avances et acomptes	225	56				281
Total	4 444	191	(607)	(11)		4 018
Amortissements						
Installations techniques, mat. & out.	(2 175)	(166)	129			(2 213)
Autres immobilisations corporelles	(1 507)	(49)	478	9	(5)	(1 074)
Autres immo corp en crédit-bail						
Avances et acomptes						
Total	(3 682)	(216)	607	9	(5)	(3 287)
Valeurs nettes						
Installations techniques, mat. & out.	387	(72)				314
Autres immobilisations corporelles	150	(8)		(2)	(5)	135
Autres immo corp en crédit-bail						
Avances et acomptes	225	56				281
Total	762	(24)		(2)	(5)	731

9.3 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Déconsolidation TKB	Ecart de conversion	30/06/2018
Valeurs brutes						
Titres Participation non conso		0		2 056		2 056
Créances rattachées à des participations	350					350
Autres immobilisations financières (1)	186	67			(1)	253
Titres mis en équivalence	4			(4)		
Total	540	68		2 051	(1)	2 658
Provisions pour dépréciation						
Titres Participation non conso				(2 056)		(2 056)
Créances rattachées à des participations	(350)					(350)
Autres immobilisations financières	(54)	(74)				(128)
Titres mis en équivalence						
Total	(404)	(74)		(2 056)		(2 534)
Valeurs nettes						
Titres Participation non conso		0		(0)		0
Créances rattachées à des participations						
Autres immobilisations financières (1)	132	(7)			(1)	125
Titres mis en équivalence	4			(4)		
Total	136	(6)		(4)	(1)	125

(1) Incluant les dépôts et cautionnements correspondant aux contrats d'affacturage (30 K€).

9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	Augment.	Diminut.	Ecart de conversion	30/06/2018
Valeurs brutes					
En-cours et services	8				8
Marchandises	3 593		(631)	(21)	2 941
Total	3 601		(631)	(21)	2 949
Provisions pour dépréciation					
En-cours et services					
Marchandises	(803)	(170)	63	4	(906)
Total	(803)	(170)	63	4	(906)
Valeurs nettes					
En-cours et services	8				8
Marchandises	2 790	(170)	(569)	(17)	2 034
Total	2 799	(170)	(569)	(17)	2 042

9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Valeurs brutes <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes versés	50	139	139	-
Clients et comptes rattachés (1)	1 893	1 289	1 289	-
Comptes-courants débiteurs	912	907	907	-
Débiteurs divers	802	332	332	-
Charges constatées d'avance	296	332	332	-
Total	3 953	2 998	2 998	

(1) Depuis septembre 2015, la société Mastrad SA a recours à des cessions de créances auprès d'un organisme de factoring. Au 30 juin 2018, l'en-cours des créances cédées est de 499 K €.

9.6 Dépréciation de l'actif circulant et des VMP

Les dépréciations de l'actif circulant se décomposent ainsi :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	30/06/2018
Clients et comptes rattachés	(314)	(149)	2	0	(461)
Stocks Marchandises	(803)	(170)	63	4	(906)
Débiteurs divers	(149)	-	149	-	-
Comptes courants	(893)	(14)	0	-	(907)
Valeurs mobilières de placement	(110)	(23)	-	-	(133)
Total	(2 270)	(357)	214	4	(2 408)

9.7 Capitaux propres

9.7.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2018, le capital social se compose de 14 724 951 actions d'une valeur nominale de 0,14 euros chacune.

9.8 Provisions pour Risques & Charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	Dotations	Reprises	30/06/2018
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (1)	14	-	3	17
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	97	-	(74)	23
Total	111		(71)	40

(1) Les provisions pour indemnités de départ à la retraite de Mastrad SA s'élèvent à 17 K€.

9.9 Impôts différés

Compte tenu des perspectives futures, le groupe limite ses impôts différés depuis le 30 juin 2017. Ainsi, au 30 juin 2018, aucune incidence sur les comptes consolidés n'est constatée.

9.10 Emprunts et dettes financières

9.10.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	295	100	100	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	33	7	7	-	-
Concours bancaires courants	57	4	4	-	-
Total emprunts et dettes financières	421	111	111		

9.10.2 Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

9.10.3 Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

9.10.4 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

9.11 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	2 à 5 ans	> 5 an
Fournisseurs	2 387	1 440	1 440	-	-
Avance Acomptes reçus sur commandes	26	31	31	-	-
Dettes fiscales et sociales	500	398	398	-	-
Comptes Courants Crédeurs	178	246	246	-	-
Dettes diverses	762	734	734	-	-
Total autres passifs à court terme	3 853	2 849	2 849		

9.12 Engagements hors-bilan

9.12.1 Engagements donnés

Au 30 juin 2018, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significatif) représentent un montant de 46 k€ chez Mastrad SA.

9.12.2 Engagements reçus

L'entité Mastrad SA a contracté auprès de Western Union des lignes de couverture de change à hauteur de 500 K USD.

9.13 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Reprises de provisions d'exploitation	65	144
Total reprises d'amortissements et de provisions	65	144
Dotations aux provisions d'exploitation (1)	(187)	(434)
Dotations aux amortissements d'exploitation	(266)	(444)
Total dotations aux amortissements et aux provisions	(453)	(879)

(1) Dont Dotations sur les Stocks pour 170 k€, 14 k€ sur les autres créances

9.14 Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers de la période est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Produits financiers		
Autres Produits de participation	21	28
Gains de change	23	142
Revenus des Aut.Cré. et Val.mob.pla	0	0
Rep.sur Provisions & Amts.Financiers	74	
Autres produits financiers	14	18
Total	132	188
Charges financières		
Pertes de change	(114)	(225)
Intérêts et charges assimilées	(63)	(97)
Dot.aux Provisions & Amts.Financiers	(97)	(84)
Total Autres Charges Financières	(19)	(22)
Total	(294)	(428)
Résultat financier	(161)	(239)

9.15 Résultat exceptionnel

Les éléments figurant dans le résultat exceptionnel sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	159	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	75	34
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Autres produits exceptionnels		0
Reprises de provisions et transferts de charges	233	82
Total	466	116
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(5)	(15)
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(9)	(45)
Autres Charges exceptionnelles		(0)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(237)	(24)
Total	(250)	(84)
Résultat exceptionnel	216	32

9.16 Impôt sur les bénéfices

9.16.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés:

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Impôt exigible - Charge	94	74
Impôts différés - Produit		
Total	94	74

9.16.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

<i>Rationalisation de l'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Résultat net des sociétés intégrées	(1 840)
Impôts sur les résultats fiscaux	94
Impôts différés latents	0
Charge d'impôt sur les résultats consolidés	94
Résultat avant impôts	(1 934)
<Impôt théorique au taux en vigueur>	645
Différence d'impôt	(550)

<i>Analyse de cette différence d'impôt (En milliers d'euros)</i>	30/06/2018
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	0
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles non reconnues	(622)
- Désactivation des impôts différés actifs antérieurement reconnus	0
- Crédits d'impôts	136
- Différences permanentes	(64)
- Société mise en équivalence	0
Total	(550)

9.17 Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	30/06/2018	30/06/2017
Cadres et équivalents	17	17
Employés	11	14
Total	28	31

10 Autres informations

10.1 Immobilisations

10.1.1 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Conception et distribution d'accessoires culinaires	1 152	1 133
Vente de détail d'accessoires culinaires	57	73
Total	1 208	1 207

10.1.2 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

10.2 Chiffre d'affaires

10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
Conception et distribution d'accessoires culinaires	5 020	6 641
Vente de détail d'accessoires culinaires	667	2 210
Total	5 687	8 851

10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017
France	3 515	4 769
Europe	916	1 571
Asie	483	296
Amerique	671	1 988
Reste du monde	102	227
Total	5 687	8 851

10.3 Evénements postérieurs à la clôture

Le début de l'exercice 2018-2019 a été marqué par le lancement de la première sonde connectée totalement sans fil, « Meat'it », innovation majeure dans le domaine de la mesure et du contrôle de la température.

Les premières livraisons sont intervenues pendant l'été, et confirment la pertinence du lancement, avec un réel premier succès auprès des consommateurs. Le salon Maison & Objets de septembre, malgré une fréquentation en baisse, a servi de tremplin officiel pour le lancement en France de « Meat'it ». De même que M'control, sonde de cuisson et de surface, ainsi que toute une nouvelle génération de produits technologiques à venir.

Enfin, l'attribution par le **CES de las Vegas**, en avant-première du salon de janvier 2019, d'un prix de l'innovation pour meat-it, permet d'augurer de perspectives commerciales sur l'année en cours bien meilleure que celles de l'exercice précédent.

10.4 Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Informations sur les parties liées

Néant.

10.6 Entités ad hoc

Néant.

10.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018
Mastrad SA :	22
Mastrad INC :	4
ORKA:	2
Philippe Guillard :	28
Mastrad SA :	8
Gerber:	8
Mastrad INC :	6
Frazer :	6
Mastrad HK :	3
S.liu ans co :	3
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :	45



Comptes sociaux au 30 juin 2018

SARL J.GRENOUILLET
56, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14 Euros

32 bis/34, Boulevard de Picpus
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

I'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXES

Le 12 octobre 2018

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14
Euros

32bis/34, boulevard de Picpus
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 1- « activité de la société et faits caractéristiques », 2-« Evènements postérieurs à la clôture », 3-« règles et méthodes comptables ».

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations, des créances et des dettes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2018 s'établit à 371.652 euros sont évalués à leur coût de revient et, sur la base de leur valeur d'utilité, ne font pas l'objet de dépréciation selon les modalités décrites dans l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations, tout en sachant que celles-ci reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Président consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 12 octobre 2018



Jean GRENOUILLET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

I. BILAN AU 30/06/2018

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	292 885	114 914	177 972	97 740
Frais de développement	423 426	390 211	33 215	32 171
Concessions, brevets et droits similaires	617 039	589 306	27 733	42 874
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	290 707		290 707	226 873
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	2 527 773	2 223 854	303 919	383 569
Autres immobilisations corporelles	904 105	784 486	119 618	102 803
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	281 244		281 244	225 301
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	2 452 355	2 080 603	371 753	371 653
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	350 001	350 001		
Prêts				
Autres immobilisations financières	206 085	127 946	78 139	96 825
ACTIF IMMOBILISE	8 345 619	6 661 319	1 684 300	1 579 810
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	8 267		8 267	8 267
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 394 364	624 110	1 770 255	2 252 312
Avances, acomptes versés sur commandes	24 625		24 625	49 887
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 108 901	311 980	796 920	971 758
Autres créances	6 592 860	2 398 095	4 194 765	4 260 698
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	135 136	133 405	1 731	3 732
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	382 065		382 065	58 647
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	331 647		331 647	269 009
ACTIF CIRCULANT	10 977 864	3 467 589	7 510 275	7 874 308
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	121 002		121 002	75 276
TOTAL GENERAL	19 444 484	10 128 908	9 315 576	9 529 395

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Capital social ou individuel (dont versé : 2 061 493)	2 061 493	1 349 306
Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 839 470	9 733 123
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	88 413	88 413
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	1 856 453	5 197 097
Report à nouveau	-7 189 716	-7 189 716
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-986 337	-3 340 644
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 669 776	5 837 579
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	143 783	223 869
Provisions pour charges		
PROVISIONS	143 783	223 869
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	6 674	33 272
Autres emprunts obligataires	100 000	295 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 143	40 709
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 373	26 185
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 115 989	1 810 276
Dettes fiscales et sociales	397 145	435 336
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	816 931	763 835
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 472 256	3 404 613
Ecarts de conversion passif	29 761	63 334
TOTAL GENERAL	9 315 576	9 529 395

II. COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2018

Rubriques	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	3 490 900	1 502 783	4 993 683	6 512 430
Production vendue de biens	-9 353	-2 825	-12 178	-104 354
Production vendue de services	67 768	32 490	100 258	461 494
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 549 315	1 532 448	5 081 763	6 869 570
Production stockée				
Production immobilisée			86 936	67 569
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			67 073	58 184
Autres produits			6 094	7 825
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 241 865	7 825
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 793 007	7 003 147
Variation de stock (marchandises)			418 878	2 685 610
Achats de matières premières et autres approvisionnements			269 694	432 334
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 315 408	3 029 865
Impôts, taxes et versements assimilés			45 170	113 136
Salaires et traitements			948 383	981 564
Charges sociales			400 604	372 969
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			284 382	326 498
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			126 145	321 726
Dotations aux provisions				
Autres charges			89 409	165 236
CHARGES D'EXPLOITATION			6 691 081	8 725 542
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 449 215	-1 722 394
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			557 638	316 618
Produits financiers de participations			21 019	28 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			132 787	105 155
Reprises sur provisions et transferts de charges			380 332	43 406
Différences positives de change			23 500	140 057
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			419 298	2 024 626
Dotations financières aux amortissements et provisions			269 297	1 831 799
Intérêts et charges assimilées			63 348	96 863
Différences négatives de change			86 654	95 964
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			138 340	-1 708 008
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 310 876	-3 430 402
PRODUITS EXCEPTIONNELS			229 596	115 671
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			229 596	33 671
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				82 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES			137	100 928
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			6 769	46 873
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-6 632	54 055
RESULTAT EXCEPTIONNEL			229 459	14 743
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-95 080	-75 015
TOTAL DES PRODUITS			6 029 099	7 435 437
TOTAL DES CHARGES			7 015 436	10 776 081
BENEFICE OU PERTE			-986 337	-3 340 644

III. ANNEXE

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8	4.4 COMPTES DE STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TRAVAUX EN COURS	22
1.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	8	4.5 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET DES CREANCES	22
1.2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	10	4.6 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	23
2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	10	4.7 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ...	24
3 REGLES ET METHODES COMPTABLES	14	4.8 CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	24
3.1 IMMOBILISATIONS	14	4.9 PRODUITS A RECEVOIR	24
3.1.1 Immobilisations incorporelles.....	14	4.10 COMPTES DE REGULARISATION	25
3.1.2 Immobilisations corporelles.....	15	4.10.1 Charges constatées d'avance.....	25
3.1.3 Immobilisations financières.....	16	4.10.2 Ecarts de conversion	25
3.2 EVALUATION DES STOCKS	17	5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	26
3.3 CREANCES ET DETTES	17	5.1 CAPITAUX PROPRES	26
3.4 VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT	18	5.2 ETAT DES PROVISIONS	26
3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.....	18	5.2.1 Provisions pour risques.....	26
3.6 PROVISIONS REGLEMENTEES	18	5.2.2 Provisions pour charges.....	27
3.7 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	18	5.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations	27
3.8 DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX.....	18	5.2.4 Provision amortissements.....	Erreur ! Signet non défini.23
3.8.1 Changement de méthode d'évaluation.....	18	5.2.5 Provisions pour dépréciation des stocks	28
3.8.2 Changements de méthode de présentation	18	5.2.6 Provisions pour dépréciation des créances.....	28
3.8.3 Informations complémentaires	19	5.3 ETATS DES ECHEANCES DES DETTES	29
4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	20	5.4 DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.....	30
4.1 CAPITAL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.15	5.5 CHARGES A PAYER.....	30
4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	20	6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	31
4.2.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice	20	6.1 VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	31
4.2.2 Tableau des amortissements.....	21	6.2 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	32
4.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations	21	6.3 TRANSFERT DE CHARGES.....	32
4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22	6.4 RESULTAT FINANCIER	32
		6.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	33
		6.6 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	33
		6.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité	33

6.6.2 *Incidence sur le résultat de
l'application des dispositions fiscales* 34

7 INFORMATIONS DIVERSES 35

7.1 IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE...35

7.2 LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....35

7.3 REMUNERATION COMMISSAIRES AUX COMPTES ..35

7.4 ENGAGEMENTS SUR LE PERSONNEL 36

7.4.1 *Engagement en matière d'indemnité
de départ à la retraite* 36

7.4.2 *Participation des salariés* 36

7.4.3 *Cessions de droits* 36

1 ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la société

Mastrad subit depuis plusieurs exercices le déclin des ventes dans quasiment tous canaux de distribution et plus particulièrement dans les ventes en magasin. Le constat est le même pour tous les types de magasins : le manque de trafic. Par ailleurs, la tendance est aujourd'hui à la décoration au détriment de la cuisine. Ainsi tous les points de vente d'opportunité tels que les jardineries ou encore les corners dans les grands magasins privilégient la décoration.

Mastrad souhaite donc aider à créer de la valeur pour ses partenaires revendeurs que ce soit pour ses clients détaillants ou grands comptes. Pour aider au sell out des clients Mastrad a mis en place des programmes promotionnels par type de réseau tout au long de l'année, en fonction de la saisonnalité et en termes de produits adaptés. Des outils merchandising (display « musée » pour vitrine, kit vitrines, meubles prêts à vendre de sol et de comptoir, rénovation du mobilier permanent, displays pré-remplis) sont proposés aux clients. Enfin Mastrad propose toujours des formations aux vendeurs/responsables magasins pour mieux présenter les produits et pouvoir rassurer et répondre aux interrogations des consommateurs. Des ateliers training ont été mis en place au siège de Mastrad et des plans d'animation avec des chefs sont régulièrement organisés sur les points de vente.

En termes de développement produits, l'ADN de Mastrad est l'innovation au service du consommateur. Mastrad poursuit le développement des ustensiles de contrôle de température et de pression électroniques et connectés haut de gamme. Le second semestre a vu les premières commandes de la sonde connectée sans fil Meat°it.

France :

Le chiffre d'affaires est en repli de 20%, passant de 4.405 K€ à 3.549 K€ sur l'exercice clos.

Cette baisse d'activité concerne la majorité des secteurs de clientèle.

Le recul des ventes aux détaillants indépendants est de 22%, confirmant ainsi le phénomène de réduction du réseau de boutiques traditionnelles.

Les chaînes de détaillants qui regroupent sous une même enseigne plusieurs boutiques, sont également pénalisées : en recul de 17 % contre 28%, l'année précédente.

L'activité des grands magasins recule elle aussi de 17%, les questions de fréquentation et de trafic étant au cœur des problématiques de cette catégorie.

Autre secteur pénalisé: les magasins d'électro-ménager dont le chiffre d'affaires a baissé de 26% contre 46% l'année précédente.

Les consommateurs se détournent des réseaux traditionnels, mais n'ont pas pour autant reporté leur consommation sur internet, le site e-commerce de la société tout comme les grands sites de ventes internet n'ayant pas mieux performé.

Seul le secteur des grossistes CHR est en progression de 40% contre 32% l'année précédente.

Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires a été pénalisé par des ruptures temporaires sur un certain nombre références, liées à des difficultés structurelles chez certaines usines et à de fortes augmentations de certaines matières premières.

La baisse d'activité de la société en France est le reflet d'une conjoncture difficile et d'une morosité ambiante qui perdure.

Export :

En Europe, l'activité (**hors Amérique du Nord**) fléchit de 37%.

L'Allemagne accuse une baisse de 64% avec un chiffre d'affaires de 108 K€ contre 304 K€ au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est en partie dépendant d'opérations spot réalisées ou non avec un acteur majeur, d'où l'impact important sur le CA en cas de non renouvellement.

La Suisse est en croissance de +12%, ainsi que l'Espagne et la Grèce qui sont en progression de +22% et +57%, Le chiffre d'affaires en Belgique fléchit lui de 20%.

Le Royaume Uni recule de 64% réalisant un chiffre d'affaires de 93 K€ contre 255 K€ l'exercice précédent. Ceci est dû à une absence de représentation commerciale sur place, qui pénalise le démarchage des clients.

L'Europe du Sud affiche une progression globale de 4%.

L'Europe du Nord est en baisse de 33% contre 22% l'année précédente. La Russie enregistre une progression de 259%.

Hors Europe, l'Asie est en progression de 38%. Singapour affiche une hausse de 232% ainsi que le Japon de 38% et la Thaïlande de 68%. Cette zone reste très prometteuse.

Malgré cette décroissance globale, et grâce à une gestion très rigoureuse, nous avons limité l'impact sur nos résultats :

	N	N-1
- Résultat d'exploitation	- 1 449 215€	- 1 722 394€
- Résultat courant	- 1 310 875€	- 3 430 402€
- Résultat net	- 986 337€	- 3 340 644€

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/07/2017 au 30/06/2018 soit une durée de 12 mois.

Au 30 juin 2017, une dépréciation concernant la participation (25 000€) et les comptes courant majorés des intérêts (1 483 402.68€) de ORKA avait été constatés.

Son stock, déprécié, a effectivement été cédé à la maison mère contre compensation du compte courant. La filiale sera mise en sommeil et les titres ainsi que le compte courant ont été dépréciés.

La société a réalisé deux opérations d'émission de titre donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Une émission d'ABSA réalisée en février 2018 pour un montant brut de 300.000 euros.

Une des trois catégories de BSA attachés aux actions ont été exercés en avril et mai 2018 pour un montant brut de 200.000 euros.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été réalisée en juin 2018 pour un montant brut de 1.318.534,35 euros. Pour rappel Monsieur Lion a souscrit à l'augmentation de capital pour un montant brut de 500.000 euros (libération par compensation de créance).

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE et PERSPECTIVES.

A l'avenir, la Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement sur les axes suivants :

2.1 Un re-positionnement produit high end

La Société réalise toujours des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement permettant de sortir des produits à plus forte valeur ajoutée.

Mastrad se concentre dernièrement sur les produits de mesure et de contrôle de la température, connectés, segment sur lequel le savoir-faire et l'innovation de Mastrad sont reconnus. Le dernier prix en date, reçu début octobre de la part du Consumer Electronic Show (CES premier salon pour l'innovation et la technologie) à Las Vegas, est une véritable reconnaissance de ce savoir-faire.

Mastrad entend devenir un leader dans cette catégorie en développant une gamme complète sondes de cuisson et de contrôle des aliments.



2.2 Stratégie marketing revue et renforcée

L'objectif est de faire de Mastrad la marque préférée de ses utilisateurs et de ses clients.

Au travers des grands axes suivants, les efforts marketing doivent accentuer le virage pris lors de l'exercice précédent à savoir se rapprocher des consommateurs et des revendeurs.

Création de la mastrad family... www.mastrad-family.fr

Le site internet dédié de la mastrad family permet d'organiser et de mettre en place des focus group et des tests produits, d'inciter aux témoignages sur les différentes plateformes digitales, et de faciliter l'accès aux informations les plus demandées (notices, recettes,...)

Anticipation des tendances

Mastrad met en place de nouveaux formats pour le e-commerce (référence avec emballage allégée pour moins de coûts, poids et empreinte carbone ou des gros conditionnements pour les consommables ou encore de nouvelles offres promotionnelles croisées). Les catégories et les gammes existantes sont redynamisées et le catalogue rajeuni.

Partenariat renforcé avec les revendeurs

Mastrad réoriente le marketing en faveur du sell in (référencement) plutôt vers le sell out (faire sortir les produits des points de vente des revendeurs).

La communication vers les revendeurs est intensifiée pour être plus proche des actualités marketing et commerciales

Les retombées presse sont maximisées (démultiplication des portages produits à la presse TV, RADIO en complément de nouvelles actions vers les influenceurs.

Des plans d'achats de diffusion des 50 nouvelles vidéos format 'mobile' sont poussées via YouTube et Facebook, et une mise à disposition de 'BRAND CONTENT' pour les clients comprenant des vidéos produits pour les nouveaux canaux de communication et les images life style. De même, des mini sites événementiels pédagogiques sont mis en place

pour recruter sur des catégories à forte valeur (sondes de cuisine) avec des plans de publicités dédiés (Adwords, Facebook...)

Ainsi depuis janvier 2018 on a pu constater +95% de retombées presse (en nombre absolu mais également en qualité de visibilité media), d'où un accroissement évident de la visibilité de la marque, tant auprès des consommateurs que des revendeurs.

2.3 Re-positionnement des canaux de distribution

Mastrad continue de développer les réseaux digitaux que ce soit par le site propre, les pure players ou les market place, sans pour autant négliger le réseau traditionnel des détaillants.

L'élargissement des grands comptes e-commerce se poursuit avec l'ouverture de C DISCOUNT, RUE DU COMMERCE et d'une dizaine de nouvelles market place depuis le début d'année.

Mastrad se positionne également sur des segments professionnels CHR, un créneau porteur au vu des résultats sur l'exercice clos, (vente du gant professionnel).

Mastrad envisage une présence au salon SIRHA lors de la prochaine édition.

Un « retour » dans les jardineries est envisageable maintenant avec le produit phare meat'it ainsi que de nouvelles implantations dans le secteur du tourisme de plein air.

A l'export, les nouveaux axes de développement se situent notamment en Europe de l'Est et en Asie. Un commercial est présent à Mastrad Hong Kong afin de contribuer à la croissance dans cette région.

2.4 Le maintien d'un contrôle qualité strict

Mastrad entend poursuivre l'effort mis en œuvre au cours des exercices précédents sur la maîtrise de la qualité des produits en augmentant les audits auprès de ses sous-traitants. La mise en place de la filiale Mastrad Hong Kong, chargée des contrôles qualité, qui était le reflet de cette volonté, continuera à œuvrer dans cette voie. A cet égard, malgré la réduction des effectifs au sein de la filiale, un ingénieur spécialisé réalise des tests de qualité directement sur les lieux de fabrication. Ceci nous permet d'être plus réactifs et d'économiser des coûts importants liés à la fabrication.

2.5 La maîtrise des couts fixes

Depuis l'exercice précédent, le Groupe est entré dans une phase de restructuration de ses charges fixes afin de réduire ses coûts de structure et de faire face à cette conjoncture morose.

Ces mesures visent à une réduction des charges de fonctionnement en même temps qu'à un développement du chiffre d'affaires.

Les comptes présentés ont donc été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, les sociétés pourraient avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

Une société, et au-delà un groupe, structurés et dimensionnés pour répondre aux modifications de contextes reflètent la volonté d'adaptation permanente. Cette stratégie, associée à la stricte maîtrise des coûts fixes, permettra de retrouver un développement rentable de la Société.

2.6 Conclusion

Mastrad va poursuivre sa stratégie basée sur l'innovation, la notoriété et l'affect de sa marque durant l'exercice afin d'accroître ses parts de marché aussi bien en France qu'à l'international. Mastrad affine sa politique de sortie de nouveaux produits en proposant des produits plus pertinents, plus complexes et encore mieux adaptés aux exigences du consommateur.

* * *

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

La société rencontre de graves difficultés économiques depuis trois ans, même si des efforts et des réductions de charges ont été entrepris précédemment.

Malgré l'ensemble des éléments relatés au paragraphe 1 de la présente annexe (décroissance de l'activité, tensions de trésorerie, pertes accumulées...) les perspectives de croissance quant aux nouveaux produits commercialisés nous permettent d'établir les présents comptes sociaux selon le principe de la continuité d'exploitation.

En conséquence, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, la société pourrait avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels couvrant la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France pour l'établissement des comptes annuels ouverts à compter du 1er janvier 2005.

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les frais de recherche et de développement sont amortis sur une durée de 5 ans. Au 30 juin 2018, ils s'élèvent à 423 425 € et ils correspondent aux frais d'achats de dessins auprès de designers.

Les amortissements des brevets sont pratiqués suivant le mode linéaire sur une durée de 10 ans. Les droits liés aux brevets, acquis par la société MASTRAD au moyen de redevances, sont comptabilisés en autres charges.

Au 30 juin 2018, les montants qui demeurent enregistrés au compte brevets, correspondent aux brevets acquis par la société Mastrad.

Le poste de Concessions, Brevets et droits similaires, dont la valeur brute totale est de 617 038 €, dont :

- une augmentation de 1 000€ pour le Droit à l'image,
- 2400€ pour l'intégration Agile CRM,
- 6 082€ pour divers films promotionnels
- et vidéos et 5 595€ pour l'application de la sonde.

Les brevets sont identiques à l'exercice précédent 2016-2017.

A la date du 30 juin 2018, aucune perte de valeur n'est à constater, en complément des amortissements pratiqués, au vu de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles. En conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée :

- *Matériel industriel 5 ans
- *Agencements 10 ans (stand sur 3 ans)
- *Mobilier 5 à 10 ans (stand sur 3 ans)
- *Matériel de transport 5 ans
- *Matériel Informatique 5 ans

Au cours de l'exercice, des investissements en immobilisations corporelles ont été réalisés pour un total de 340 241 €. Ces investissements sont principalement constitués de :

- Matériels et outillages pour 94 167 €
- Agencement pour 5 000€
- Informatique pour 3 428€
- Stand Mastrad pour 32 951
- Avance et acompte concernant principalement de l'outillage industriel pour 204 694 €

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires

Nous avons mis au rebut :

- 1 ordinateur portable APPLE suite à un vol pour un montant de 2 249€
- du matériel lié au stand Mastrad pour un montant de 317 566€
- 1 ouvre lettres pour 1 471€.

3.1.3 Immobilisations financières

Participations et autres titres :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société MASTRAD détient au 30 juin 2018

- 100 % du capital d'ORKA pour un total de 25 000€,
- 100 % du capital de MASTRAD Inc. pour un montant de 500 000 \$,
- 100 % du capital de MASTRAD HONG KONG LIMITED, pour un montant de 10 000 HKD
- 25 % du capital de T.K.B, pour un montant de 2 055 603 €

Une dépréciation concernant les créances rattachées à des participations (emprunt obligataire) de TKB a été constatée suite à la procédure de sauvegarde soit 350 000€ sur l'exercice 2013-2014. (voir provision pour risques) La société TKB est actuellement en redressement judiciaire depuis le 21 avril 2017.

Une dépréciation concernant la participation (25 000€) et les comptes courant majorés des intérêts (1 483 402.68€) de ORKA ont été constatés au 30 juin 2017. Les intérêts sont provisionnés à chaque exercice.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Ce principe justifie la non dépréciation des titres de participation à l'actif du bilan. Il en va de même des créances rattachées aux participations classées en comptes de Groupe 45 (cf ci-dessous en 3-3).

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garanties pour 206 084€ principalement lié au loyer (40k€) et à l'affacturage BNP FACTOR (30k€).

Il a été provisionné les cautions versées à la BNP et au CIC pour le compte de TKB pour un montant de 127 945€.

3.2 Evaluation des stocks

La valorisation des stocks est faite au coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Ce coût est calculé à partir du prix de revient qui correspond :

- au prix d'achat en euro, au cours fixé pour la livraison,
- augmenté des droits de douane, et des frais de transport à la charge de l'entreprise jusqu'à l'entrée à l'entrepôt.
- pour les livres, des droits d'auteur forfaitaires sont ajoutés.

Les stocks sont dépréciés à 100% pour les produits défectueux, et à 30% pour les produits de second choix.

Les produits à rotation lente sont dépréciés à 10% pour les produits stockés pendant 18 mois, 20% pour 36 mois, 50% pour 54 mois, 75% pour 72 mois, 90% pour 90 mois et 100% s'il n'y a aucune rotation.

Au 30 juin 2018, le stock s'élève à 2 402 631 € ; la provision pour stock lent et défectueux est de 608 476 €.

3.3 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Ce calcul tient compte des remboursements de l'assurance crédit.

Au 30 juin 2018, le poste clients s'établit à 1 108 900 € provisionné à hauteur de 311 980 €. Les nouvelles créances douteuses ont été provisionnées à hauteur de 25% de leur montant hors taxes pour une 1ère relance, 50% pour un retard de paiement d'un mois, 75% pour 1 mois et demi et 100% au delà.

Les créances antérieures sont provisionnées, en fonction du risque estimé, entre 50 et 100% de leur montant total hors taxes. Une provision pour les comptes clients TKB à hauteur de 258 099€ a été faite au cours des années antérieures.

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants des sociétés filiales qui s'élèvent à 494 552 € pour Mastrad HKG, 3 309 195 € pour Mastrad Inc, 893 461 € pour TKB et ORKA pour 1 320 172 €, auxquels il convient de rajouter les intérêts courus sur comptes courants de 132 010€ pour l'ensemble des comptes courants.

Ces créances rattachées à des participations ne sont pas dépréciées selon un principe énoncé ci-dessus au 3-1-3, seule sur ORKA une dépréciation des comptes courants majorés des intérêts (1 341 588€) est constatée depuis le 30 juin 2017 et réajustée à chaque exercice.

La créance de 907 360 € détenue sur TKB est provisionnée à 100% depuis le 30 juin 2014.

Le solde restant étant constitué de créances sur l'Etat, d'impôts divers et de TVA.

La réduction de la dette est essentiellement due à l'incorporation à hauteur de la dette obligataire d'un montant de 195 K€ au capital social et du remboursement intégral de l'emprunt bancaire.

Au 30 juin 2018, reste un montant en principal de 100 K€ au titre de l'emprunt obligataire.

3.4 Valeurs mobilières de placement

A la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 16 422,47 €. Elles sont constituées par un solde d'actions non distribuées dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions réservées aux salariés.

3.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent au 30 juin 2018 à 331 646€, elles correspondent à des charges relatives au 2ème semestre 2018.

3.6 Provisions réglementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.7 Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées à hauteur de :

- 121 002 € pour écart de conversion sur les transactions en monnaies étrangères et essentiellement sur les échanges en Dollars.
- 22 782 € ont été comptabilisés au titre des cautions versées à la BNP et CIC dans le cadre des prêts souscrits par Kitchen Bazaar, repris par TKB pour lesquels MASTRAD s'était porté caution solidaire à hauteur de 50% du capital.

3.8 Dérogations aux principes généraux

3.8.1 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.8.2 Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.8.3 Informations complémentaires

EFFECTIF ET REPARTITION PAR SERVICE

effectif commerciaux-RD et Marketing			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	8	4	12
EMPLOYE	1	6	7
TOTAL	9	10	19

effectif back -Office			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	1	2	3
EMPLOYE	1	2	3
TOTAL	2	4	6

effectif Total			
	HOMMES	FEMMES	TOTAL
CADRE	9	6	15
EMPLOYE	2	8	10
TOTAL	11	14	25

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/06/2018
Frais d'établissement et de développement	585 885	130 427			716 311
Autres postes d'immobilisation incorporelles	828 835	125 714		46 804	907 746
Total 1 Incorporelles	1 414 720	256 141	0	46 804	1 624 057
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements.....					
Installations générales et agencements	78 381	5 000			83 381
Installations techniques, matériels et outillages	2 433 606	94 167			2 527 773
Matériel de transport	8 967				8 967
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 116 553	36 380		341 177	811 756
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	3 637 507	135 547	0	341 177	3 431 877
Immobilisations corporelles en cours (1)					
Total 3 Encours Corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes	225 301	204 695		148 753	281 244
TOTAL	3 862 808	340 142	0	489 930	3 713 121

(1) Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisés par la société pour les besoins de son activité.

4.1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/06/2018
Frais d'établissement et de développement	455 974	49 151		505 125
Autres immobilisations incorporelles	559 088	30 218		589 306
Total 1	1 015 062	79 369	0	1 094 431
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	43 730	6 044		49 774
Installations techniques, matériels et outillages	2 050 037	173 817		2 223 854
Matériel de transport	6 245	1 793		8 039
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 043 760	23 360	340 446	726 674
Emballages récupérables et divers		2 128 710		
Total 2	3 143 772	205 014	340 446	3 008 341
TOTAL	4 158 834	284 383	340 446	4 102 771

4.1.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au paragraphe 5-3-3 Etat des provisions.

4.2 Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 30/06/2017	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 30/06/2018	Provision	Valeur Nette au 30/06/2018
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	2 452 255		-100	2 452 355	2 080 603	371 753
Autres titres immobilisés	350 001			350 001	350 001	
Prêts et autres immobilisations financières	150 825	119 602	64 343	206 085	127 946	78 139
TOTAL	2 953 081	119 602	64 243	3 008 441	2 558 550	449 891

4.3 Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 30/06/2018
Matières premières			
Marchandises	2 394 364	624 110	1 770 255
Produits finis			
En-cours de production de biens	8 267		8 267
En-cours de production de services			
TOTAL	2 402 631	624 110	1 778 521

4.4 Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au paragraphe 5-3-4 et 5-3-5 Etat des Provisions.

4.5 Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 8 239 492 € en valeur brute au 30/06/2018 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	206 085	206 085	0
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	206 085	206 085	
ACTIF CIRCULANT :	8 033 407	8 033 407	0
Clients	732 084	732 084	
Clients douteux	376 817	376 817	
Personnel et comptes rattachés	2 388	2 388	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	326 956	326 956	
Groupe et associés	6 149 389	6 149 389	
Débiteurs divers	114 126	114 126	
Charges constatées d'avance	331 647	331 647	
TOTAL	8 239 492	8 239 492	0
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.6 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Créances clients et comptes rattachés	1 108 901	311 980	796 920	971 758
Autres créances	6 592 860	2 398 095	4 194 765	4 260 698
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	7 701 761	2 710 075	4 991 685	5 232 456

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2018	2017
Clients sociétés affiliées consolidées France	1 320 172	1 455 831
Clients sociétés mères et Divers		
Clients sociétés affiliées consolidées	4 697 207	4 518 551
Clients factures à établir Groupe		
TOTAL	6 017 379	5 974 382

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au [paragraphe 3-3](#).

4.7 Créances représentées par des effets de commerce

Les effets de commerce sont inclus dans le poste « Créances clients et comptes rattachés » :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017
Effets de commerce	0	0
TOTAL	0	0

4.8 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017
Rabais, remises, Ristournes à obtenir	24 625	72 179
Produits à recevoir		
Clients – Factures à établir	3 086	30 425
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant	132 010	101 330
TOTAL	159 721	203 934

4.9 Comptes de régularisation

4.9.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 331 647 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017
Charges d'exploitation	331 647	269 009
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	331 647	269 009

4.9.2 Ecart de conversion

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur au moment de l'opération.

Les créances, les dettes et les disponibilités figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture de l'exercice.

Lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants des créances ou des dettes en monnaie nationale qui ont été précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures.

- Lorsque la différence correspond à une perte latente, celle-ci est enregistrée au compte écart de conversion – Actif. Parallèlement, la perte latente entraîne la constitution d'une provision pour risque d'égale montant, non déductible fiscalement.
- Lorsque la différence correspond à un gain latent, celle-ci est enregistrée au compte Ecart de conversion – Passif. Le gain latent n'intervient pas dans la formation du résultat, il est enregistré au passif du bilan.

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	98 976	Diminution des dettes	8 519
Augmentation des dettes	22 026	Augmentation des créances	21 241
TOTAL	121 002	TOTAL	29 760

5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capital

Le capital est composé de 14 724 951 actions à 0,14 € de valeur nominale.

5.2 Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2017 :

Les comptes de l'exercice 2017 ont fait apparaître un résultat de -3 340 644 €.

Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce déficit a été affecté comme suit :

- le solde au poste « Autres réserves ».

5.3 Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.3.1 Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Reprises	Au 30/06/2018
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	127 141	121 002	127 141	121 002
TOTAL	127 141	121 002	127 141	121 002

5.3.2 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Reprises	Au 30/06/2018
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	96 727		73 946	22 782
TOTAL	96 727	0	73 946	22 782

5.3.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Reprises	Au 30/06/2018
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles	7 363		7 363	
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	2 080 603			2 080 603
Provisions autres immos financières	404 001	73 946		477 946
TOTAL	2 491 967	73 946	7 363	2 558 549

Suite à la mise sous procédure de sauvegarde de la société TKB, Mastrad a provisionné la totalité de la valeur des titres de participation (2 056 k€) et la valeur des titres obligataires (350 k€). Par ailleurs au 30 juin 2017, une dépréciation concernant la participation (25 000€) et les comptes courants majorés des intérêts (1 483 402.68€) de ORKA avait été constatés.

5.3.4 Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Reprises	Au 30/06/2018
Matières premières				
Stocks défectueux	78 305	0	62 672	15 633
Stocks lents	482 625	125 851		608 476
TOTAL	560 930	125 851	62 672	624 109

5.3.5 Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Reprises	Au 30/06/2018
Poste : Clients douteux	54 339	294	751	53 882
Poste : Autres créances douteuses TKB	258 099	0	0	258 099
TOTAL	312 438	294	751	311 981

5.3.6 Provisions pour dépréciation des autres créances

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2017	Dotations	Reprises	Au 30/06/2018
Poste : Compte courant ORKA	1 483 403	37 430	179 245	1 341 588
Poste : Compte courant TKB	893 460	13 900	0	907 360
TOTAL	2 376 863	51 330	179 245	2 248 948

5.4 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	6 674	6 674		
Autres emprunts obligataires	100 000	100 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	4 143	4 143		
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 115 989	1 115 989		
Personnel et comptes rattachés	91 436	91 436		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	160 710	160 710		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	11 495	11 495		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	133 505	133 505		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 246	6 246		
Autres dettes	810 685	810 685		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 440 883	2 440 883	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 333 485			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 590 740			

5.5 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017
Fournisseurs Groupe		
Fournisseurs France	457 116	691 658
Fournisseurs Etrangers	471 896	721 241
Effets à Payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	186 977	397 377
Valeurs nettes comptables	1 115 989	1 810 276

5.6 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 115 989	1 810 276
Dettes fiscales et sociales	397 145	435 336
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	6 674	33 272
Autres emprunts obligataires	100 000	295 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 143	40 709
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	31 373	26 185
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	816 931	763 835
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 472 255	3 404 613

6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2018 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2018			Exercice 2017
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises	3 490 900	1 502 783	4 993 683	6 512 430
Ventes de produits finis	-9 353	-2 825	-12 178	-104 354
Production vendue de services	67 768	32 490	100 258	461 494
Chiffre d'affaires	3 549 315	1 532 448	5 081 763	6 869 570
%	69,84 %	30,16 %	100,00 %	

6.2 Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 30/06/2018	Au 30/06/2017
Production stockée		
Production immobilisée	86 936	67 569
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	73 167	66 009
TOTAL	160 103	133 578

6.3 Transfert de charges

La société Mastrad SA a facturé au titre de la répartition des frais généraux entre les sociétés du groupe (frais de personnel, charges sociales, loyer, royalties) :

- 16 290 € ht à la société Mastrad Finance.
- 30 901 € ht à la société Mastrad Inc.

Ces sommes sont comptabilisées au compte 7088.....

6.4 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 138 340 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS FINANCIERS	557 638	316 618
Produits financiers de participations	21 019	28 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	132 787	105 155
Reprises sur provisions et transferts de charges	380 332	43 406
Différences positives de change	23 500	140 057
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	419 298	2 024 626
Dotations financières aux amortissements et provisions	269 297	1 831 799
Intérêts et charges assimilées	63 348	96 863
Différences négatives de change	86 654	95 964
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	138 340	-1 708 008

6.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 229 459 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS	229 596	115 671
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	229 596	33 671
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		82 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	137	100 928
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 769	46 873
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-6 632	54 055
RESULTAT EXCEPTIONNEL	229 459	14 743

6.6 Impôt sur les bénéfices

La société MASTRAD est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société MASTRAD .

6.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en K€)	Réintégrations et déductions (en K€)	Résultat fiscal (en K€)	Montant de l'impôt théorique (en K€)	Report déficitaire à imputer IS (en K€)	Dû	Résultat net après impôt (en K€)
TOTAL		0	-1 153 143			-95 080	-986 337

Exercice 2018		
Bénéfice comptable de l'exercice		
1.	Réintégrations fiscales	286 539
2.	Déductions fiscales	310 803
Détermination du résultat fiscal		
	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		1 153 143
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL		1 153 143

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

6.6.2 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2018
Résultat de l'exercice	
- Impôt sur les bénéfices	
- Crédits d'impôts :	0
crédit d'impôt en faveur de la recherche	
crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	
crédit d'impôt famille	
réduction d'impôt en faveur du mécénat	
crédit d'impôt investissement en Corse	
crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	
autres imputations	
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	0
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : - amortissements dérogatoires	0
Résultat hors dispositions fiscales	0

7 INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société SA MASTRAD 34 Boulevard de Picpus 75012 PARIS - FRANCE.

7.2 Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
MASTRAD INC (USA)	100	100%	- 4 445 237 USD	- 805 051 USD
MASTRAD HK (HONG KONG)	9999	100%	- 180 076 HKD	17 209 HKD
TKB	2 364 918	25%	NON ETABLI	NON ETABLI
ORKA SAS (FR)	2 500	100%	- 1 350 330 €	- 28 910 €

7.3 Rémunération Commissaires aux comptes :

Les honoraires payés sur l'exercice 2017/2018 s'élèvent à 29 160€ TTC.

7.4 Engagements sur le personnel

7.4.1 Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Au niveau des comptes sociaux, Mastrad SA ne comptabilise pas de provision retraite.

Cependant, une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée au niveau des comptes consolidés.

7.4.2 Participation des salariés

En application des articles L.3321-1 et suivants du code du travail, il est institué un régime de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La participation est liée aux résultats de l'entreprise. Elle existe en conséquence dans la mesure où ces derniers permettent de dégager une réserve de participation positive.

7.4.3 Cessions de droits

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE CESSIION DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE INTERVENUS ENTRE LA SOCIETE ET 2 AUTEURS :

La signature de 2 contrats de cession de droits de propriété intellectuelle, à effet du 1er octobre 2005, qui remplacent les contrats existants, auxquels sont adossés des pactes de préférences au bénéfice de la société MASTRAD, donnent lieu à une rémunération qui varie de 0,50 % à 2 % du chiffre d'affaires réalisé à partir des produits créés par les auteurs intervenant conjointement ou séparément.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	585 885		130 427
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	828 835		125 714
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			94 167
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 433 606		5 000
Installations générales, agenc., aménag.	78 381		
Matériel de transport	8 967		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 116 553		36 380
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	225 301		204 695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 862 809		340 242
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	2 452 255		
Autres titres immobilisés	350 001		
Prêts et autres immobilisations financières	150 825		119 602
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 953 081		119 602
TOTAL GENERAL	8 230 610		715 984

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			716 311	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		46 804	907 746	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn ,matériel et outillages ind.			2 527 773	
Installations générales, agencements divers			83 381	
Matériel de transport			8 967	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		341 177	811 756	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		148 753	281 244	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		489 929	3 713 121	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		-100	2 452 355	
Autres titres immobilisés			350 001	
Prêts et autres immobilisations financières		64 343	206 085	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		64 243	3 008 440	
TOTAL GENERAL		600 976	8 345 619	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	455 974	49 151		505 125
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	559 088	30 218		589 306
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 050 037	173 817		2 223 854
Installations générales, agenc. et aménag. divers	43 730	6 044		49 774
Matériel de transport	6 245	1 793		8 039
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 043 760	23 360	340 446	726 674
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 143 772	205 014	340 446	3 008 340
TOTAL GENERAL	4 158 834	284 383	340 446	4 102 771

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	127 141	121 002	127 141	121 002
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	96 727		73 946	22 782
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	223 869	121 002	201 087	143 783
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	7 363		7 363	
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	2 080 603			2 080 603
Dépréciations autres immobilis. financières	404 001	73 946		477 946
Dépréciations stocks et en cours	560 930	125 851	62 672	624 110
Dépréciations comptes clients	312 437	752	294	311 980
Autres dépréciations	2 636 394	74 349	179 245	2 531 499
DEPRECIATIONS	6 001 728	274 897	249 573	6 026 138
TOTAL GENERAL	6 225 597	395 899	450 660	6 169 921
Dotations et reprises d'exploitation		126 145	63 423	
Dotations et reprises financières		269 297	380 332	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	206 085	206 085	
Clients douteux ou litigieux	376 817	376 817	
Autres créances clients	732 084	732 084	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 388	2 388	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	192 173	192 173	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	134 783	134 783	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	6 149 389	6 149 389	
Débiteurs divers	114 126	114 126	
Charges constatées d'avance	331 647	331 647	
TOTAL GENERAL	8 239 492	8 239 492	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	6 674	6 674		
Autres emprunts obligataires	100 000	100 000		
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 143	4 143		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 115 989	1 115 989		
Personnel et comptes rattachés	91 436	91 436		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	160 710	160 710		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	11 495	11 495		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	133 505	133 505		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 246	6 246		
Autres dettes	810 685	810 685		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 440 883	2 440 883		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 333 485			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 590 740			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	30/06/2018	30/06/2017	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
16880000	INTERETS COURUS S/EMPRUNTS		55,31	-55,31
16881000	INTERETS EMPRUNT OBLIGATAIRE	6 673,97	33 217,08	-26 543,11
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		6 673,97	33 272,39	-26 598,42
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	Fournisseurs, fact non parvenues	170 072,39	397 376,66	-227 304,27
40816000	FNP JETONS DE PRESENCE	16 905,00	28 905,00	-12 000,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		186 977,39	426 281,66	-239 304,27
AUTRES DETTES				
41980000	AVOIR A EMETTRE	12 913,31	24 320,78	-11 407,47
46860000	Charges à payer	10 784,87	7 144,97	3 639,90
TOTAL AUTRES DETTES		23 698,18	31 465,75	-7 767,57
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	PROV POUR CONGES A PAYER	52 569,23	60 428,72	-7 859,49
42821000	COMMISSIONS-PRIMES A PAYER	25 455,39	28 228,76	-2 773,37
42821100	Prov CP REPS	3 723,50	4 332,82	-609,32
42860100	PROV chges à payer	268,24	578,39	-310,15
43860000	CH. SOC. SUR CONGES PAYES	24 590,09	28 133,89	-3 543,80
43862000	CH.SOC/COMM ET SAL A PAYER	44 211,34	45 775,61	-1 564,27
43864000	Effort construction à payer	5 977,99	6 627,32	-649,33
44860000	ETAT- charges à payer	121 098,76	111 116,93	9 981,83
44860100	C.V.A.E. Taxe PRO. A PAYER	4 500,00	12 481,00	-7 981,00
44860200	APPRENTISSAGE A PAYER	2 784,82	2 984,93	-200,11
44860300	FORMATION A PAYER	5 121,02	5 447,37	-326,35
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		290 300,38	306 135,74	-15 835,36
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
51810000	Prov frais bancaires	4 143,20	5 053,22	-910,02
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		4 143,20	5 053,22	-910,02
TOTAL CHARGES A PAYER		511 793,12	802 208,76	-290 415,64

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	30/06/2018	30/06/2017	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	331 646,57	269 008,62	62 637,95
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		331 646,57	269 008,62	62 637,95

Compte	Libellé	30/06/2018	30/06/2017	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41810000	FACTURES A EMETTRE	3 085,94	30 424,65	-27 338,71
41812000	FNP RFA clients	-211 194,07	-298 148,26	86 954,19
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		-208 108,13	-267 723,61	59 615,48
AUTRES CREANCES				
40980000	AVOIRS A RECEVOIR	114 126,01	72 178,84	41 947,17
45580000	Intérêts courus sur CC	132 010,16	101 329,67	30 680,49
TOTAL AUTRES CREANCES		246 136,17	173 508,51	72 627,66
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
50880000	Intérêts courus sur obligations	118 713,17	97 693,96	21 019,21
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		118 713,17	97 693,96	21 019,21
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		156 741,21	3 478,86	153 262,35

Date d'arrêté	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 061 493	1 349 306	884 129	884 129	884 129
Nombre d'actions					
- ordinaires	14 724 951	9 637 902	6 315 206	6 315 206	6 315 206
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 054 031	6 614 454	9 278 835	11 176 169	14 061 311
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-851 979	-1 044 095	-685 189	-1 243 013	-796 514
Impôts sur les bénéfices	-95 080	-75 015	-83 929	-103 724	-77 588
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	229 438	2 371 564	336 904	-1 184 767	5 578 105
Résultat net	-986 337	-3 340 644	-938 164	45 479	-6 297 030
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,05	-0,1	-0,1	-0,18	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,07	-0,35	-0,15	0,01	0
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	24	24	31	41	50
Masse salariale	948 383	981 564	1 313 079	1 742 557	2 074 117
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	400 604	372 969	529 548	620 632	1 005 640

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	14 724 951	5 087 049		0,14
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Nature	BANQUE/organisme de financement	Date début	Date Fin	Couverture de change	MONTANT PRÊT	Engagement locatif	FINANCEMENT	solde au 30/06/18
Prunt Obligataire MASTRAD SA		17/07/2017	30/06/2018		100 000 €			100 000 €
Fontaine d'eau	Château D'eau	30/04/2018	31/10/2018			183 €		
Fontaine d'eau	Château D'eau	08/06/2018	07/12/2018			183 €		
meuse SM404T	MAILFINANCE	01/04/2018	31/03/2019			4 049 €		
Machine à affranchir	NEOPOST	11/05/2018	10/05/2019			900 €		
NON IR ADV C2220I- copieurs	GE CAPITAL	26/02/2014	26/05/2019				34 431 €	5 489 €
ID 2 serveurs HEWLETT PACKARD NEUFS	GE CAPITAL	01/10/2016	30/09/2019				66 451 €	23 732 €
D - C4 Picasso 5p Monovolume	ARVAL	05/03/2018	16/03/18/2017				25 708 €	11 727 €
OUVERTURE DE CHANGE	WESTERN UNION	15/06/2018	28/09/2018	500 000,00 USD				



**Rapport de gestion incluant rapport du groupe
Exercice clos au 30 juin 2018**

MASTRAD S.A.

Société Anonyme au capital de 2.061.493,14 Euros
Siège social : 32 bis – 34 boulevard de Picpus – 75012 Paris
394 349 773 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

Chers actionnaires,

Nous vous réunissons en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux lois en vigueur et aux statuts de la société pour vous rendre compte de l'activité de la société Mastrad SA (ci-après la Société), et du groupe Mastrad des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. Présentation

MASTRAD

Mastrad, dirigée par Mathieu Lion, Président Directeur Général et Thibault Houelleu, Directeur Général Délégué, œuvre dans un unique dessein : rendre novateur et plus fonctionnel le paysage des objets quotidiens de la cuisine.

Depuis sa création en 1994, Mastrad réalise la conception et la commercialisation d'ustensiles de cuisine innovants et adaptés aux besoins des consommateurs.

Les produits Mastrad sont diffusés à travers le monde dans plus de 50 pays, via les circuits spécialisés (boutiques cuisine/art de la table, grands magasins, vente à distance, télé-achat, distributeurs d'électroménager).

Afin de se concentrer sur ses forces (capacité d'innovation, marketing et vente) en gardant sa souplesse et sa réactivité, Mastrad sous-traite plusieurs postes :

- la fabrication : «les horizons de matériaux et de technologies étant très larges Mastrad choisit le fabricant le plus compétent du marché, en France ou à l'étranger, et fabrique des produits en acier, en céramique, en silicone et des produits électroniques
- les entrepôts et le transport
- la communication (packaging, stand, catalogue, relations publiques)

Mastrad est détenue majoritairement par Mastrad Finance, holding dont les actionnaires sont Mathieu Lion, Président Directeur Général, Thibault Houelleu.

Depuis mai 2006, Mastrad est cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Code : ALMAS).

Le Groupe Mastrad

Le groupe Mastrad est composé de Mastrad et de ses filiales directes : Mastrad Inc (Los Angeles) détenue à 100%, de Mastrad Hong Kong (Hong Kong) détenue à 100% de ORKA SAS (Paris) détenue à 100%.

* * *

II. Activité et résultats de la société et du groupe durant l'exercice écoulé

1. Présentation des comptes.

Il n'est pas intervenu au cours de l'exercice écoulé de modification dans les règles et méthodes comptables utilisées par la société.

Comme au cours de l'exercice précédent, le coût d'achat des marchandises intègre toutes les charges variables de préparation, manutention, et de transport vers l'entrepôt. Par ailleurs, les remises de fin d'année sont déduites du chiffre d'affaires net.

Les montants versés au titre des brevets et modèles ne sont pas comptabilisés en amortissements mais en charges d'exploitation (redevances et droits d'auteur).

Le portefeuille de propriété intellectuelle n'est pas valorisé au bilan.

Enfin, la Société établit des comptes consolidés intégrant toutes les filiales directes et indirectes. La participation à hauteur de 25% dans la société TKB est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

2. Activité, résultats et difficultés rencontrées

Mastrad subit depuis plusieurs exercices le déclin des ventes dans quasiment tous ses canaux de distribution et plus particulièrement dans les ventes en magasin. Le constat est le même pour tous les types de magasins : le manque de trafic. Par ailleurs, la tendance est aujourd'hui à la décoration au détriment de la cuisine. Ainsi tous les points de vente d'opportunité tels que les jardineries ou encore les corners dans les grands magasins privilégient la décoration.

Mastrad souhaite donc aider à créer de la valeur pour ses partenaires revendeurs que ce soit pour ses clients détaillants ou grands comptes. Pour aider au sell out des clients Mastrad met en œuvre des programmes promotionnels par type de réseau tout au long de l'année, en fonction de la saisonnalité et en termes de produits adaptés. Des outils merchandising (display « musée » pour vitrine, kit vitrines, meubles prêts à vendre de sol et de comptoir, displays pré-remplis) sont proposés aux clients. Enfin Mastrad propose toujours des formations aux vendeurs/responsables magasins pour mieux présenter les produits et pouvoir rassurer et répondre aux interrogations des consommateurs. Des ateliers training ont été mis en place au siège de Mastrad et des plans d'animation avec des chefs sont régulièrement organisés sur les points de vente.

En termes de développement produits, l'ADN de Mastrad est l'innovation au service du consommateur. Mastrad poursuit le développement des ustensiles de contrôle de température et de pression électroniques et connectés haut de gamme. Durant le second semestre Mastrad a enregistré les premières commandes prometteuses de la sonde connectée sans fil meat°it.

France :

Le chiffre d'affaires est en repli de 20%, passant de 4.405 K€ à 3.549 K€ sur l'exercice clos. Cette baisse d'activité concerne la majorité des secteurs de clientèle. Le recul des ventes aux détaillants indépendants est de 22%, confirmant ainsi le phénomène de réduction du réseau de boutiques traditionnelles.

Les chaînes de détaillants qui regroupent sous une même enseigne plusieurs boutiques, sont également pénalisées : en recul de 17 % contre 28%, l'année précédente.

L'activité des grands magasins recule elle aussi de 17%, les questions de fréquentation et de trafic étant au cœur des problématiques de cette catégorie.

Autre secteur pénalisé: les magasins d'électro-ménager dont le chiffre d'affaires a baissé de 26% contre 46% l'année précédente.

Les consommateurs se détournent des réseaux traditionnels, mais n'ont pas pour autant reporté leur consommation sur internet, le site e-commerce de la société tout comme les grands sites de ventes internet n'ayant pas mieux performé.

Seul le secteur des grossistes CHR est en progression de 40% contre 32% l'année précédente.

La baisse d'activité de la société en France est le reflet d'une conjoncture difficile et d'une morosité ambiante du secteur qui perdure.

Export :

En Europe, l'activité (hors Amérique du Nord) fléchit de 37%.

L'Allemagne accuse une baisse de 64% avec un chiffre d'affaires de 108 K€ contre 304 K€ au titre de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est en partie dépendant d'opérations spot réalisées ou non avec un acteur majeur, d'où l'impact important sur le CA en cas de non renouvellement.

La Suisse est en croissance de +12%, ainsi que l'Espagne et la Grèce qui sont en progression de +22% et +57%. Le chiffre d'affaires en Belgique fléchit lui de 20%.

Le Royaume Uni recule de 64% réalisant un chiffre d'affaires de 93 K€ contre 255 K€ l'exercice précédent. Ceci est dû à une absence temporaire de représentation commerciale sur place, qui pénalise le démarchage des clients.

L'Europe du Sud affiche une progression globale de 4%.

L'Europe du Nord est en baisse de 33% contre 22% l'année précédente. La Russie enregistre une progression de 259%.

Cependant, hors Europe, l'Asie est en progression de 38%. Singapour affiche une hausse de 232% ainsi que le Japon de 38% et la Thaïlande de 68%. Cette zone reste très prometteuse.

MASTRAD INC. (comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires s'établit à 728 K€ contre 2.086 K€ au 30 juin 2017.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (565) K€ contre (447) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net, intégrant les charges financières, est déficitaire de (674) K€ contre (519) K€ l'exercice précédent.

Cette baisse très substantielle de l'activité est due au changement de mode de distribution depuis le début de l'exercice, à la réduction de l'inventaire et à un fort ajustement de l'offre produit.

MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes sociaux)

Au 30 juin 2018, le résultat d'exploitation de Mastrad HK s'établit à 9,4 K€ contre 13 K€ l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 est de 1,8 K€ contre 4 K€.

ORKA SAS (comptes sociaux)

ORKA a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 K€ contre 369 K€ au 30 juin 2017.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de (7,7) K€ contre (210) K€ l'exercice précédent. Le résultat net compte se solde par une perte de (28) K€ contre (264) K€ au titre de l'exercice précédent.

La filiale ORKA est mise en sommeil.

TKB (comptes sociaux)

La société étant en liquidation judiciaire sans poursuite de l'activité, les comptes annuels ne sont pas établis

Pour rappel : cette situation n'impacte cependant pas les comptes, tous les titres et créances ayant été provisionné à 100% au cours des exercices précédents.

3. Résultats Mastrad SA (comptes sociaux)

Pour l'exercice clos au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires net hors taxes s'établit à 5.081 K€ contre 6.869 K€ au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.241 K€ contre 7.003 K€ en baisse de 25% alors que le total des charges d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 2018 est de 6.691 K€ contre 8.725 K€ en baisse de 23% par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2018 est déficitaire de (1.449) K€ contre (1.722) K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif d'un montant de 138 K€ contre un résultat négatif de (1.708) K€ l'exercice précédent dû en partie à la reprise de provision pour dépréciation du compte courant ORKA.

Les produits exceptionnels d'un montant de 229 K€ correspondant aux dommages intérêts payé par un contrefacteur. Les charges exceptionnelles sont quasi nulles (137 euros).

Compte tenu de ces éléments, le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2018 est un bénéfice de 229 K€ contre un bénéfice de 14 K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le résultat net comptable de l'exercice clos au 30 juin 2017 est une perte de (986) K€ contre (3.340) K€ au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2018, les capitaux propres de la Société s'établissent à 6.669 K€ contre 5.837 K€ au 30 juin 2017.

Les disponibilités s'élèvent à 382 K€ contre 58 K€ au 30 juin 2017.

4. Résultats consolidés

Jusqu'au 30 juin 2011, la société établissait des comptes consolidés sans qu'elle n'en ait l'obligation. Depuis le 30 juin 2012, la Société a franchi les seuils prévus par la réglementation en matière d'obligation d'établir des comptes consolidés. A cet effet, un co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant ont été nommés.

Les comptes consolidés du groupe Mastrad sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France : les dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable sont appliquées.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Voir en point XV : filiales et participations, les pourcentages de détention.

Au 30 juin 2018 Mastrad SA détient les filiales suivantes :

SOCIETE CONCERNEE	NOMBRE ACTIONS	CAPITAL DETENU	CAPITAUX PROPRES Y COMPRIS RESULTAT	RESULTAT NET
MASTRAD INC	100	100%	-4 445 237\$	-805 051\$
MASTRAD HK	9999	100%	-180 076 HKD	17 209 HKD
ORKA	2500	100%	-1 350 330€	-28 910€
TKB	2 364 918	25%	NON ETABLI	NON ETABLI

Pour rappel, TKB est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Résultats de l'activité

Remarque : les commentaires suivants présentent des pourcentages de croissance différents de ceux présentés en comptes sociaux car les ventes inter-compagnies sont éliminées.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2018 du Groupe MASTRAD s'établit à 5.687K€ contre 8.851 K€ l'exercice précédent.

Cette décroissance est due à la baisse des ventes sur toutes les entités du groupe Mastrad.

La perte consolidée groupe de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'établit à (1.840) K€ contre (2.633) K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte de résultat consolidé

L'**EBITDA consolidé** s'établit à (1.535) K€ contre (1.622) K€ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont été de nouveau ajustées. Cette diminution n'a toutefois pas été suffisante pour compenser la baisse de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation consolidé ressort à (1.988) K€ contre (2.500) K€ constatée en 2016/2017.

Le résultat courant avant impôts est une perte qui s'établit à (2.150) K€ :

Il se décompose comme suit :

- Résultat d'exploitation :	(1.988) K€
- Résultat financier :	(161) K€

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de 216 K€. Le résultat net du groupe laisse apparaître une perte de (1.840) K€ contre (2.633) K€ l'exercice précédent.

Ci-dessous le détail du compte de résultat consolidé :

(En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Chiffre d'affaires	5 687	8 851	10.2
Autres produits d'exploitation	162	240	
Achats consommés	(3 015)	(5 043)	
Charges de personnel	(1 483)	(1 781)	
Autres charges d'exploitation	(2 839)	(3 774)	
Impôts et taxes	(46)	(114)	
Dotations aux amortissements et aux provisions	(453)	(879)	9.13
Résultat d'exploitation	(1 988)	(2 500)	
Charges et produits financiers	(161)	(239)	9.14
Résultat courant des entreprises intégrées	(2 150)	(2 740)	
Charges et produits exceptionnels	216	32	9.15
Impôts sur les résultats	94	74	9.16
Résultat net des entreprises intégrées	(1 840)	(2 633)	
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 840)	(2 633)	
Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net (part du groupe)	(1 840)	(2 633)	

VARIATION des CAPITAUX PROPRES

	Situation cloture 30/06/2017	AFFECTATION RESULTAT 30 06 2017	AUGMENTATION DE CAPITAL	RESULTAT 30 06 2018	ECART DE CONVERSION	SITUATION A LA CLOTURE 30 06 2018
CAPITAL	1349		712			2 061
PRIMES	9 555		991			10 546
RESERVES CONSOLIDEES	- 5 320	- 2 633				- 7 953
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 633	2 633		- 1840		- 1840
ECARTS DE CONVERSION	- 575				52	- 523
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 376	-	1703	- 1840	52	2 291

Situation des emprunts et dettes

Total emprunts et dettes financières (En milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2018	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	295	100	100	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38	-	-	-	-
Emprunts en crédit-bail	-	-	-	-	-
Dettes financières diverses	33	7	7	-	-
Concours bancaires courants	57	4	4	-	-
Total emprunts et dettes financières	421	111	111		

Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Actif immobilisé	1 208	1 207	
Ecart d'acquisition			9.1
Immobilisations incorporelles	353	309	9.1
Immobilisations corporelles	731	762	9.2
Immobilisations financières	125	136	9.3
Actif circulant	4 083	5 553	
Stocks et en-cours	2 042	2 799	9.4
Clients et comptes rattachés	828	1 579	9.5 & 9.6
Autres créances et comptes de régularisation	801	1 017	
Valeurs mobilières de placement	2	4	
Disponibilités	410	155	
TOTAL	5 291	6 760	

PASSIF <i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017	Note n°
Capitaux propres (part du groupe)	2 292	2 376	
Capital	2 061	1 349	9.7
Primes	10 547	9 555	
Réserves et résultat consolidé	(9 794)	(7 954)	
Ecart de conversion	(522)	(575)	
Intérêts minoritaires			
Provisions pour risques et charges	40	111	9.8
Dettes	2 960	4 274	
Emprunts et dettes financières	111	421	9.10
Fournisseurs et comptes rattachés	1 440	2 387	9.11
Autres dettes et comptes de régularisation	1 410	1 466	
TOTAL	5 291	6 760	

- A l'actif on peut noter une forte décroissance du stock qui passe de 2.799 K€ à 2.042 K€ afin d'adapter le stock au niveau des ventes. Par ailleurs des opérations de mise au rebut ont été réalisées en fin d'exercice sur le stock de notre entrepôt pour un montant de 144 K€.
- Les différentes augmentations de capital ont eu un impact positif sur nos disponibilités.
- L'endettement est quasi non significatif

Variation des flux de trésorerie

La trésorerie du groupe s'est nettement améliorée entre 2016-2017 et 2017-2018 de 300 K€ du fait entre autres des augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice fiscal à hauteur de 1.704 K€.

La marge brute d'autofinancement est négative à (1.567) K€. Le besoin en fonds de roulement a baissé de 754 K€.

Les emprunts bancaires sont totalement soldés et nous avons remboursé 195 K€ d'emprunt obligataires.

Les investissements (ayant fait l'objet d'immobilisations) ont été de 353 K€.

Marge brute d'autofinancement :	(1.567) K€
Baisse du besoin en fond de roulement :	754 K€
Investissements	(353) K€
Apport en capital et financement externe :	1.473 K€
Total des mouvements :	307 K€

Voir ci-dessous le détail des flux de trésorerie :

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	(1 840)	(2 633)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	0	0
Quote part dans résultat des sociétés en équivalence	0	0
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (part du groupe et minoritaires)	(1 840)	(2 633)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	273	527
- Variation des impôts différés	0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	(1 567)	(2 106)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	754	555
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(813)	(1 551)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(353)	(425)
Cession d'immobilisations	0	626
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(0)	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(353)	201
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en apports	1 704	2 072
Emissions d'emprunts	0	1 150
Remboursements d'emprunts	(231)	(1 845)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 473	1 377
VARIATION DE TRESORERIE	307	27
Trésorerie d'ouverture	101	76
Trésorerie de clôture	408	101
Incidence des variations de cours des devises	(1)	(1)

Structure financière

Les capitaux propres consolidés au 30 juin 2018 s'élèvent à 2.292 K€ contre 2.375 K€ à fin juin 2017.

L'endettement financier brut, encore réduit, s'établit à 111 K€ contre 420 K€ l'année précédente.

La réduction de la dette est essentiellement due à l'incorporation à hauteur de de la dette obligataire d'un montant de 195 K€ au capital social et du remboursement quasi intégral de l'emprunt bancaire. Au 30 juin 2018, reste un montant en principal de 100 K€ au titre de l'emprunt obligataire.

5. Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale a été déterminé pour Mastrad SA et ORKA SAS, sa filiale. Ce nouveau périmètre est actif depuis le 1^{er} juillet 2013.

Les sociétés Mastrad Inc. et Mastrad HK ont établi leur déclaration fiscale séparément.

* * *

III. Activités de la société en matière de recherche et développement

Comme au cours des exercices précédent, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement et a renforcé son équipe de chercheurs et de techniciens.

Les comptes clos au 30 juin 2018 intègrent un crédit d'impôt innovation et recherche de 76 K€ et un crédit d'impôt export de 40 K€.

Mastrad continue la protection par brevet de sa gamme de sondes.

* * *

IV. Proposition d'affectation du résultat : (comptes sociaux).

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et d'affecter la perte de l'exercice clos au 30 juin 2018 d'un montant de (986.337) € au poste « report à nouveau » dont le montant serait porté de (7.189.716) € à (8.176.053) €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2018, des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code pour un montant total de 823 € uniquement constituées par des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

* * *

V. Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risque de change

La société est exposée à la variation du taux de change entre l'euro et le dollar US. Ce risque est toutefois limité par les achats à terme de contrat de couverture.

Les pertes de change de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élève à 63 K€.

Le groupe conserve par société un compte en dollars pour ne pas avoir à convertir systématiquement les paiements reçus en dollars et les utiliser pour payer certains fournisseurs.

Risque lié aux participations

La société détient intégralement les filiales Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, ORKA et détient une participation dans TKB à hauteur de 25%.

La société a provisionné entièrement sa participation dans ORKA et TKB.

La société ayant anticipé une réduction des pertes au sein de la filiale US sur le moyen terme, les titres n'ont pas été provisionnés.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est de s'assurer dans la mesure du possible de disposer de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs. Les emplois et les ressources de trésorerie sont suivis avec attention.

Le niveau de trésorerie est lié à l'activité de l'entreprise mais aussi à des financements intervenus au cours de l'exercice.

La société a réalisé deux opérations d'émission de titres donnant accès au capital au cours de l'exercice.

Une émission d'ABSA réalisée en février 2018 pour un montant brut de 300.000 euros.

La première des trois catégories de BSA attachés aux actions a été exercée en avril et mai 2018 pour un montant brut de 200.000 euros.

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été réalisée en juin 2018 pour un montant brut de 1.318.534,35 euros. Pour rappel Monsieur Lion a souscrit à l'augmentation de capital pour un montant brut de 500.000 euros (libération par compensation de créances).

Risque de dilution

La société pourrait avoir besoin de ressources et de capitaux importants pour financer ses opérations et notamment pour poursuivre le développement de la gamme d'instruments connectés de mesure de température et de contrôle des aliments.

La société serait amenée à faire appel au marché et ainsi augmenter son capital pour financer une partie de ses besoins opérationnels ainsi que les besoins en matière d'investissement non couverts par l'endettement sous forme d'emprunts et d'émissions d'obligations. L'émission d'instruments financiers donnant accès immédiatement ou à terme au capital entrainerait une dilution complémentaire pour les actionnaires de la société.

* * *

VI. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre et développer la stratégie mise en place par la direction au cours des deux derniers exercices et qui porte essentiellement autour des axes suivants :

Un re-positionnement produit high end

La Société réalise toujours des investissements importants en matière de Création-Recherche & Développement permettant de sortir des produits à plus forte valeur ajoutée.

Mastrad se concentre sur les produits de mesure et de contrôle de la température, connectés, segment sur lequel le savoir-faire et l'innovation de Mastrad sont reconnus. Après avoir été finaliste en mars 2018 du prix de l'innovation de l'IHA (International Houseware Association) - en version prototype- puis sélectionné pour les Etoiles du design (finale en Décembre 2018), le dernier prix en date qui récompense la sonde connectée sans fil meat-it, reçu début octobre de la part du Consumer Electronic Show (CES premier salon pour l'innovation et la technologie) à Las Vegas, est une véritable reconnaissance de ce savoir-faire.

Mastrad entend devenir un leader dans cette catégorie en développant une gamme complète sondes de cuisson et de contrôle des aliments.

Stratégie marketing renforcée

L'objectif est de faire de Mastrad la marque préférée de ses utilisateurs et de ses clients.

Les efforts marketing doivent accentuer le virage pris lors de l'exercice précédent à savoir se rapprocher des consommateurs et des revendeurs.

Création de la mastrad family...www.mastrad-family.fr

Le site internet dédié de la mastrad family permet d'organiser et de mettre en place des focus group et des tests produits, d'inciter aux témoignages sur les différentes plateformes digitales, et de faciliter l'accès aux informations les plus demandées (notices, recettes,...)

Anticipation des tendances

Mastrad met en place de nouveaux formats pour le e-commerce (référence avec emballage allégé pour moins de coûts, poids et d'empreinte carbone, ou bien de gros conditionnements pour les consommables ou encore de nouvelles offres promotionnelles croisées). Les catégories et les gammes existantes sont redynamisées et le catalogue rajeuni.

Partenariat renforcé avec les revendeurs

Mastrad réoriente le marketing plutôt vers le *sell out* (faire sortir les produits des points de vente des revendeurs).

La communication vers les revendeurs est intensifiée pour être plus proche des actualités marketing et commerciales

Les retombées presse sont maximisées (démultiplication des portages produits à la presse TV, radio en complément de nouvelles actions vers les influenceurs).

Des plans d'achats de diffusion des 50 nouvelles vidéos format 'mobile' sont poussées via YouTube et Facebook, et une mise à disposition de 'BRAND CONTENT' pour les clients comprenant des vidéos produits pour les nouveaux canaux de communication et les images life style. De même, des mini-sites événementiels pédagogiques sont mis en place pour recruter sur des catégories à forte valeur (sondes de cuisine) avec des plans de publicités dédiés (Adwords, Facebook...)

Ainsi depuis janvier 2018 on a pu constater +95% de retombées presse (en nombre absolu mais également en qualité de visibilité media), d'où un accroissement évident de la visibilité de la marque, tant auprès des consommateurs que des revendeurs.

Re-positionnement des canaux de distribution

Mastrad continue de développer les réseaux digitaux que ce soit par le site propre, les pure players ou les market places, sans pour autant négliger le réseau traditionnel des détaillants.

L'élargissement des grands comptes e-commerce se poursuit avec l'ouverture de C DISCOUNT, RUE DU COMMERCE et d'une dizaine de nouvelles market places depuis le début d'année.

Mastrad se positionne également sur des segments professionnels CHR, un créneau porteur au vu des résultats sur l'exercice clos, (vente du gant professionnel).

Mastrad envisage une présence au salon SIRHA lors de la prochaine édition.

Le produit phare meat'it permet d'envisager une réimplantation dans les jardinerie et de nouveaux référencements dans le secteur du tourisme de plein air.

A l'export, les nouveaux axes de développement se situent notamment en Europe de l'Est et en Asie. Un commercial est présent à Mastrad Hong Kong afin de contribuer à la croissance dans cette région.

* * *

VII. Activité polluante ou à risque.

En application des dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous une description des activités polluantes ou à risques.

La Société a une activité exclusive de recherche de laboratoire et non pas de production. Toutefois, la Société est soumise pour ses activités aux réglementations en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité, en particulier celles relatives au stockage, à l'utilisation, au transport et à l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers.

La Société n'exploite pas d'installation classée et n'est donc pas soumise à la réglementation en matière d'installations classées et de risques technologiques. Toutefois, elle utilise des produits dangereux, chimiques et biologiques pour ses activités de recherche et développement dans ses locaux parisiens.

Bien que la Société estime qu'elle satisfait aux obligations légales actuelles en matière d'environnement, en cas de non-conformité, elle serait exposée à des sanctions pénales et administratives, notamment à une suspension ou un retrait des autorisations et agréments nécessaires à ses activités. Le respect des réglementations applicables en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité imposent à la Société des dépenses et pourraient exiger des investissements importants dans le futur notamment si l'évolution de la réglementation exige l'utilisation d'équipements nouveaux ou de procédures nouvelles. En cas de changement de locaux, la Société estime qu'elle ne supporterait pas de coûts de nettoyage ou de décontamination liés à son activité. De plus, bien que la Société estime que les procédures de sécurité qu'elle met en œuvre pour le stockage, l'utilisation, le transport et l'élimination de produits dangereux, chimiques, biologiques et radioactifs et de déchets industriels et hospitaliers sont en conformité avec la réglementation applicable, le risque d'accident ou de contamination accidentelle ne peut pas être éliminé. En cas d'accident, la responsabilité de la Société pourrait être engagée ce qui l'obligerait à engager des coûts potentiellement importants pour l'indemnisation des victimes et la réparation des dommages.

* * *

VIII. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La seconde des trois catégories de BSA attachés aux ABSA émises en février 2018 a été exercée en août 2018 pour un montant brut de 200.000 euros.

* * *

IX. Passif éventuels

Néant

* * *

X. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.:

* * *

XI. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions en vigueur, est présenté le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 061 493	1 349 306	884 129	884 129	884 129
Nombre d'actions	14 724 951	9 637 902	6 315 206	6 315 206	6 315 206
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 054 031	6 614 454	9 278 835	11 176 169	14 061 310
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 851 979	- 1 044 095	-685 189	-1 243 013	-796 514
Impôts sur les bénéfices	- 95 080	- 75 015	-83 929	-103 724	-77 588
Intéressement des salariés	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	229 438	2 371 564	336 904	-1 184 767	5 578 105
Résultat net	- 986 337	- 3 340 644	-938 164	45 479	-6 297 030
Dividende	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,051	-0,101	-0,095	-0,180	-0,114
Bénéfice après impôts, amortissements et provision	-0,067	-0,347	-0,149	0,007	-0,997
Dividende net par action	-1,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PERSONNEL					
Effectif moyen	24	24	31	41	50
Masse salariale	948 383	981 564	1 313 079	1 742 557	2 074 117
Sommes versées en avantages sociaux	400 604	372 969	529 548	620 632	1 005 640

* * *

XII. Répartition du capital et actions d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 30 juin 2018.

	30/06/2017				30/06/2018			
	Capital	%	Droits de vote	%	Capital	%	Droits de vote	%
Mastrad Finance	5 038 168	52,27	8 799 415	65,44	4 803 607	32,62	8 564 854	46,24
Mathieu Lion	564 655	5,86	564 660	4,20	1 848 233	12,55	1 848 243	9,97
BELUGA	274 460	2,85	274 460	2,04	213 079	1,44	213 079	1,15

Chaque action donne droit à une voix. Les actions nominatives entièrement libérées inscrites depuis deux ans au nom du même actionnaire lui confèrent un droit de vote double.

La société détient 5 408 de ses propres actions. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

Au 30 juin 2018, la répartition du capital de Mastrad Finance était la suivante :

Mathieu Lion :	88,9%
Thibault Houelleu :	3,4%
Sajoma Corp :	7,7%

* * *

XIII. Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées.

Néant.

* * *

XIV. Participation des salariés au capital de la société

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 8 décembre 2006, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 décembre 2005. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 13 850 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 17 décembre 2009, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 17 décembre 2009. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 16.500 actions existantes.

Le Conseil d'Administration de la Société, par décision en date du 30 décembre 2011, a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en vertu de la délégation conférée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2011. La décision du Conseil d'Administration porte sur l'attribution de 43.455 actions existantes.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1^{er} mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1^{er} mars 2020.

En dehors des attributions mentionnées ci-dessus, les salariés de la société ne détiennent collectivement aucune autre action de la société faisant l'objet d'une gestion collective ou dont ils n'auraient pas la libre disposition.

Au 30 juin 2018, le pourcentage du capital et des droits de vote détenus par les salariés représente 0,19% du capital et 0,30 droits de vote.

* * *

XV. Filiales et participations

➤ **Prise de participations significatives :**

La Société n'a pris aucune autre participation ni s'est assurée le contrôle d'aucune autre société au cours de l'exercice à l'exception des opérations de fusion mentionnées.

➤ **Filiales**

Au 30 juin 2018, la liste des filiales et participations de Mastrad est la suivante :

- MASTRAD INC., société de droit américain au capital de 500 000 USD détenue à 100%
- MASTRAD HK Limited, société de droit de Hong Kong au capital de 10 000 HKD détenue à 100%
- ORKA société par actions simplifiée au capital de 25.000 € détenue à 100% par Mastrad SA
- TKB, société en liquidation judiciaire détenue à 25%

➤ **MASTRAD INC. (comptes consolidés)**

La société Mastrad Inc. a été créée en septembre 2006 et est opérationnelle depuis le début 2007.

Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires de la société Mastrad Inc s'établit à 662 K€ contre 1.987 K€ l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à (565) K€ contre (447) K€ l'exercice précédent.

Le résultat net de Mastrad Inc est une perte de (673) K€ contre (519) K€ l'exercice précédent.

➤ **MASTRAD HONG KONG LIMITED (comptes consolidés)**

Au 30 juin 2018, le total des produits d'exploitation de Mastrad HK s'établit à 149 K€. Ces produits sont éliminés comptablement dans la consolidation s'agissant de facturation inter compagnies.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 9,4 K€. Le résultat net est une perte de (2,8) K€ contre une perte de (7) K€ l'exercice précédent du fait d'un résultat financier négatif et d'un résultat exceptionnel négatif de (4,7) K€.

➤ **TKB (mise en équivalence)**

La société est en liquidation judiciaire.

➤ **ORKA SAS (comptes consolidés).**

Au 30 juin 2018, ORKA a réalisé un chiffre d'affaires de 4.3 K€ contre 221 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est négatif de (7,7) K€ contre (210) K€ l'exercice précédent (248) K€. La perte de l'exercice est de (29) K€ contre (264) K€ à fin juin 2017.

La filiale est mise en sommeil.

* * *

XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé

Liste des mandats

Au 30 juin 2018, le Conseil d'Administration était composé de cinq (5) membres Les mandats des trois premiers ci-dessous ont été renouvelés 6 années consécutives lors de l'assemblée générale du 12 décembre 2014. Le mandat des deux autres ont été renouvelés pour une durée de 6 ans lors de l'assemblée générale du 7 décembre 2015.

Au cours de l'exercice les membres du Conseil ont exercé les mandats ci-après :

- Monsieur Mathieu LION
Président Directeur Général de Mastrad
Président Directeur Général de Mastrad Finance
Gérant de la société KMA INDUSTRIES
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited
Président du Conseil d'Administration de la société Mastrad Inc.
Membre du Conseil de surveillance de TKB
Président du Conseil d'Administration de la société SAJOMA Inc
Président de ORKA SAS
Co-gérant SCI BELUGA

- Monsieur Timothy RAMIER
Administrateur de Mastrad
Secrétaire de « l'American Overseas Memorial Day Association »
Gérant de la Société Civile de Moyens AVOCATS CAMBON et fondateur de RAMIER LAW OFFICE

- Monsieur Claude RAMEAU
Président de l'association France ANGELS
Vice-Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD
Président de Fontainebleau Ventures
Gérant de Fontainebleau Consultants
Administrateur de Biobank
Administrateur de SCR Business Angels.

- Monsieur Thibault HOUELLEU
Directeur Général Délégué de Mastrad
Administrateur de la société Mastrad Hong Kong Limited
Administrateur de la société Mastrad Inc
Directeur général de ORKA SAS
Co-gérant SCI BELUGA

- Madame Sabine BERNERT
Néant

Etats des mandats

a. Administrateurs

Aucun mandat ne vient à échéance

b. Commissaires aux comptes

L'assemblée générale du 20 décembre 2017 a nommé en remplacement de Monsieur Etienne GERBER, co-commissaire aux comptes titulaire, et en remplacement de Monsieur Charles GANANSIA, co-commissaire aux comptes suppléant :

- SARL J. Jean Grenouillet - 56 rue du Faubourg Saint-Antoine- 75012 Paris –SIREN 749 845 467 représentée par Monsieur Jean Grenouillet né 3 octobre 1952 en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- Monsieur Marcos MARQUEZ, né le 1^{er} décembre 1953, domicilié 38 rue Saint Ferdinand-75017 Paris, de nationalité française, en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Il vous est proposé de nommer pour six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2024 :

- SARL J. Jean Grenouillet - 56 rue du Faubourg Saint-Antoine- 75012 Paris –SIREN 749 845 467 représentée par Monsieur Jean Grenouillet né 3 octobre 1952 en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire
- Monsieur THIERRY BEAUVAIS demeurant 38 rue Ferdinand 75017 PARIS, de nationalité française, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant.

2. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Toutes les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été portées à la connaissance du Commissaire aux Comptes afin que ce dernier établisse son rapport spécial qui sera porté à votre connaissance.

Ces conventions sont les suivantes :

Bail commercial SCI BELUGA – MASTRAD

Le conseil d'administration du 7 juillet 2017 a autorisé la modification du bail avec effet au 26 janvier 2017 commercial entre la SCI BELUGA et MASTRAD portant sur des locaux à usage de bureaux. La surface louée étant désormais de 520 m2 auxquels s'ajoutent 24 parkings. Le prix du loyer annuel est fixé à 158.266,93 € HT pour les bureaux, 7.227,66 € HT pour les parkings et les charges annuelles à 13.607,77 euros.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, BELUGA a facturé Mastrad SA 219.173,80 € TTC à titre de loyer (charges comprises).

Administrateurs /Actionnaires concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu.

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un contrat, approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2006 et amendé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2007, a été signé en date du 11 avril 2006, avec effet au 1^{er} octobre 2005, entre Monsieur Mathieu Lion et la société, qui remplace le contrat du 8 janvier 2004 ainsi que son avenant du 5 octobre 2005.

A compter du 1^{er} octobre 2005, les taux de rémunérations perçues par Monsieur Mathieu Lion étaient les suivants :

- au titre des droits d'auteur :
 - 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur,
 - 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique.

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit :

- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est co-auteur
- 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est l'auteur unique

- au titre de ses inventions :
 - 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits.

Le conseil d'administration du 17 juin 2011 a autorisé la modification suivante :

« 1% du prix de vente public en qualité d'inventeur et 0.5% du prix de vente public en qualité de co-inventeur au lieu de 0,4% actuellement. » Cette disposition prend effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a modifié le taux de royalties comme suit :

A titre d'inventeur ou co-inventeur : 3% CA HT sur les produits protégés par brevets

A titre d'auteur ou co-auteur : 1% CA HT sur les produits protégés par modèle

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, les redevances sur brevets facturées par Monsieur Mathieu Lion à Mastrad s'élèvent à 34.773,60 €.

Les droits d'auteur sur modèles au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 27.398,21 H.T. au niveau de Mastrad.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Le conseil du 20 septembre 2016 a par ailleurs modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le présent rapport de gestion.

* * *

Conformément à l'article L.225-40-1 les conventions résumées dessous qui ont été autorisées lors de conseils antérieurs n'auraient plus à l'être, s'agissant de conventions conclues avec des filiales à 100%).

Convention d'assistance de Mastrad Inc à Mastrad SA

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a mis fin à cette convention.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Royalties facturées par Mastrad à Mastrad Inc

La propriété intellectuelle et les dessins de certains produits commercialisés par Mastrad Inc appartenant à Mastrad, un accord de royalties, autorisé par le Conseil d'administration du 22 juin 2007, a été convenu entre les deux sociétés. Mastrad Inc doit reverser à Mastrad une redevance sur son chiffre d'affaires réalisé sur lesdits produits à Mastrad. Les taux retenus sont de 10% sur les ventes pour les royalties de marque et de 15% sur les achats pour les royalties produits.

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé une franchise de versement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2009 a autorisé une franchise de versement applicable du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

Le conseil d'administration du 17 octobre 2012 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

Le conseil d'administration du 29 octobre 2013 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2015 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Le conseil d'administration du 25 octobre 2016 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

Le conseil d'administration du 19 octobre 2018 a autorisé une franchise du versement applicable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Convention de trésorerie entre les sociétés du groupe

Une convention de trésorerie a continué à produire ses effets entre Mastrad S.A., Mastrad Finance, Mastrad Hong Kong, Mastrad Inc, et Orka par laquelle une rémunération annuelle est consentie sur les prêts, avances ou paiement pour compte inscrits en compte courant. Au titre de l'exercice clos au 30 juin 2018, le taux pratiqué est le taux légal (1,56%) pour les sociétés françaises et pour Mastrad HK et « l'Applicable Federal Rate Monthly Short Term » plus 0,5% pour Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad SA a facturé 89.572,42 € à Mastrad Inc et 7.771,20 € à Mastrad Hong Kong. Au titre de cette même convention, Mastrad a facturé 0 € à Mastrad Finance, et 21.415,85 € à ORKA.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Finance

Par une convention d'assistance, Mastrad a apporté au cours de l'exercice une assistance à Mastrad Finance en matière de gestion comptable, administrative et financière. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance sur l'exercice clos au 30 juin 2018 des prestations de personnel charges comprises de 8.000 € H.T.

Mastrad a également refacturé à Mastrad Finance les frais de tickets restaurant des dirigeants, rémunérés par Mastrad Finance, pour un montant de 3.183,60 €.

Mastrad a donné à bail en sous location une partie de ses locaux à Mastrad Finance depuis le 1er février 2005. A ce titre, Mastrad a facturé à Mastrad Finance un loyer de 3.000 € au cours de l'exercice écoulé.

Les frais de gestion de 10% refacturés à Mastrad Finance sur ces prestations s'élèvent à 1.480,96 € au titre de l'exercice écoulé.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention de prestations de Mastrad Finance à Mastrad

Par une convention de prestations, Mastrad Finance a apporté au cours de l'exercice une assistance en matière de direction et de management, de direction commerciale et de développement et de gestion financière.

Cette assistance s'est faite par la mise à disposition de son Président Directeur Général et du personnel de direction nécessaire à cet effet.

En application de la convention de prestations de services apportées par Mastrad Finance à Mastrad, l'assiette servant de base à la facturation émise par Mastrad Finance comprend 95% de la rémunération que le Président, Monsieur Lion, ainsi que Monsieur Thibault Houelleu perçoivent de cette dernière.

Les bases de refacturation par Mastrad Finance à Mastrad ont été ajustées par suite des modifications des rémunérations de Messieurs Mathieu Lion et Thibault Houelleu telles qu'approuvées par les Conseils d'Administration du 20/06/2006 et du 08/12/2006.

La rémunération fixe mensuelle brute de Monsieur Mathieu Lion avait été fixée, à compter du 1er juillet 2011, à 7.655 €. A compter du 1er janvier 2014, Monsieur Mathieu Lion a réduit sa rémunération annuelle de 10.000 €, la ramenant à 81.860 € annuels puis à effet du 1^{er} juillet 2016 Monsieur Lion a réduit sa rémunération pour la ramener à 51.000 € annuels. Les avantages en nature qui lui ont été alloués n'ont pas été modifiés. Ainsi l'intégration de son fils dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société soit 91,53 € mensuels et il bénéficie toujours de l'avantage en nature relative à un véhicule d'un montant annuel de 6.360 €.

Monsieur Lion n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

Enfin au cours de l'exercice, il a également perçu au titre du PERCO 6.276,49 € et du PEE 3.138,24 €.

Monsieur Thibault Houelleu, en sa qualité de Directeur du Développement au sein de Mastrad Finance, a perçu sur l'exercice écoulé :

- Une rémunération fixe mensuelle brute de 9.170,55 € (sans modification par rapport à l'exercice précédent) sur 12 mois ainsi qu'un avantage en nature relatif à la mise à disposition partielle d'un véhicule à 4 .872 € annuels et l'intégration de ses enfants et son épouse dans la mutuelle complémentaire prise en charge par la société pour un montant mensuel de 331,30 € sur l'exercice.

Monsieur Houelleu n'a pas utilisé de « chèques emplois services universels » au cours de cet exercice.

- Une rémunération variable brute (commissions) de 11.957,10 €

Enfin Monsieur Thibault Houelleu a perçu au titre du PERCO 6.276,49 € et du PEE 3.138,24 € au titre de l'exercice écoulé

A tous ces titres, Mastrad Finance a refacturé à Mastrad des frais de personnels, salaires, commission et charges sociales, à hauteur de 285.948,03 € dont une marge de frais de gestion de 29.745,68 € à laquelle est venue s'ajouter la refacturation de la cote part d'assurance responsabilité civile annuelle à hauteur de 11.508,85 € pour le premier semestre 2017/2018.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- MASTRAD FINANCE
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad à Mastrad Inc

Mastrad Inc, société de droit américain, filiale à 100% de la société Mastrad SA a adhéré par avenant à la convention d'assistance entre les sociétés Mastrad Finance et Mastrad.

Au titre de cette convention, Mastrad a apporté à Mastrad Inc au cours de l'exercice une assistance en matière de gestion comptable, administrative et commerciale, de gestion et contrôle des achats, de marketing, de services techniques concernant les échantillonnages et détachement de la force de ventes.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2007.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012, Mastrad n'a procédé à aucune refacturation envers Mastrad Inc.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2013 a été autorisée par le conseil d'administration du 29 octobre 2013.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2014 a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2014.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015 a été autorisée par le conseil d'administration du 21 octobre 2015.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2016 a été autorisée par le conseil d'administration du 25 octobre 2016.

L'absence de refacturation au titre de l'exercice clos au 30 juin 2017 a été autorisée par le conseil d'administration du 25 octobre 2017.

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a modifié la convention d'assistance afin de tenir compte de l'externalisation de l'activité au sein de Janus.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance de Mastrad Hong Kong à Mastrad

Mastrad Hong Kong, filiale à 100% de la société Mastrad SA a apporté son concours par le biais d'une convention d'assistance aux sociétés Mastrad et Mastrad Inc.

Au titre de cette convention, Mastrad Hong Kong a apporté à Mastrad et Mastrad Inc, pour le marché asiatique, au cours de l'exercice, une assistance en matière de tests et de suivi de qualité des produits, ainsi que pour l'audit et le suivi des fournisseurs.

Cette convention a été approuvée lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2007.

Le conseil d'administration du 8 octobre 2010 a régularisé le montant des prestations refacturées à 15.000 € mensuels.

Le conseil d'administration du 21 octobre 2014 a régularisé le montant des prestations refacturées à 11.250 € mensuels.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 135 00,00 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2016, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 115.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 112.200 €.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2018, Mastrad Hong Kong a refacturé à Mastrad SA des frais à hauteur de 134.283 €.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION
- Thibault HOUELLEU

Convention d'assistance en matière de gestion comptable, administrative de Mastrad à ORKA

Le conseil d'administration du 25 octobre 2017 a décidé de mettre fin à cette convention, la filiale étant mise en sommeil.

Administrateurs concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu

* * *

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
20 décembre 2017 8 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de consentir au bénéfice des membres du personnel de la société des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires (38 mois à dater de l'AG (rend caduque 10 ^e reso AG du 12 décembre 2014	Nombre maximum d'options : 150.000	Néant	Néant
20 décembre 2017 9 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés (valable 38 mois et rend caduque la délégation donnée par la 9 ^e résolution 8 décembre 2016	Nombre maximum d'actions gratuites : 150.000	CA 26.02.18	Plan AGA 2018 attribution de 84714 droits de créance
20 décembre 2017 7 ^e résolution	Délégation au CA d'émission d'actions avec suppression du DPS par voie d'offre au public 26 mois à compter de l'AG (rend caduque 7 ^e résolution 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : 1m€	Néant	Néant
20 décembre 2017 10 ^e résolution	Autorisation CA d'émission d'actions avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes Durée 18 mois Rend caduque 10 ^e résolution de l'AG du 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : 1m€	Néant	Néant
20 décembre 2017 11 ^e résolution	Délégation de compétence au CA pour l'émission d'action avec suppression du DPS dans le cadre d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier 26 mois rend caduque la 11 ^e résolution du 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : 1m€	CA 26.02.18 CA 24.04.18 CA 15.05.18 CA 10.08.18	Emission de 769.230 ABSA Exercice BSA1 210.300 Exercice BSA1 340.278 Exercice BSA2 763.504 Nominal 291.663,68 €
20 décembre 2017 6 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (durée 26 mois à compter de l'AG rend caduque la 6 ^e résolution de l'AG du 8 décembre 2016)	Montant nominal maximum : 1m€ À renouveler en 2018 plafond 1m€ utilisé	CA 24.04.18 CA 13.06.18	émission de 3.767.241 actions nouvelles Nominal 527.413,74 €
8 décembre 2016 8 ^e résolution	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (durée 26 mois rend caduque la 13 ^e résolution AGM du 7déc 2015)	A renouveler en 2018	Néant	Néant
20 décembre 2017 14 ^e	Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux	Montant nominal maximum : 10.000 euros	Néant	Néant

Date de l'assemblée	Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Utilisation par le Conseil au cours de l'exercice	Montant utilisé/ nombre de titres émis
résolution	salariés adhérents à un plan d'épargne tel que visé aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail			
20 décembre 2017	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires		néant	Néant
20 décembre 2017	Fixation des plafonds du montant nominal global des émissions de titres pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des pouvoirs délégués par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Rend caduque 13 ^e résolution AG 8 décembre 2016	Montant nominal maximum : 1m€ Plafond à modifier en 2018	CA 26.02.18 CA 24.04.18 CA 15.05.18 CA10.08.18	819.077,42

4. Rapport complémentaire du conseil d'administration (articles L.225-129-5 et R.225-116 du code de commerce.

Pour rappel, le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire relatif aux augmentations de capital réalisées au cours de l'année 2018.

5. Option choisie pour l'exercice de la direction générale

Pour rappel, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de la présidence et de la direction générale de la société par le président du conseil d'administration.

* * *
*

XVII. Autorisation de rachat par la société de ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209-1 du Code de Commerce

L'assemblée générale du 20 décembre 2017 a, aux termes de la cinquième résolution, autorisé le conseil pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, conformément aux articles L.225.209-1 du code de commerce, à racheter des actions de la Société, dans la limite du 10% du capital social, avec les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; et le cas échéant, de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur au moment du rachat des actions,
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou toute autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé est de 10% du capital social soit 1.472.495 actions sur la base au 30 juin 2018 de 14.724.951 actions composant le capital social, étant précisé que cette limite sera ajustée le cas échéant par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, sans toutefois que les acquisitions de la Société ne puissent en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de 10% de son capital social ; de plus le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5%.

Le prix unitaire net d'achat maximum des actions, hors frais, est égal à 2 € ; le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social, est de 1.472.495 actions, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 2.944.990 € (au cours maximum d'achat autorisé de 2 euros) ; étant précisé que ce montant peut être ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale.

Nous vous invitons à reconduire l'autorisation de procéder à de tels rachats pendant une durée maximale de 18 mois, portant sur un nombre d'actions maximum de 963.790 et moyennant un prix d'achat unitaire maximum de 2 €.

* * *

XVIII. Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 euros réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

Date	Dirigeant ou personne concernée	Montant unitaire en euros	Nombre de titres	Type d'opération
6 juillet 2017	BELUGA	0.8	61 381	cession
4 août 2017	Mathieu Lion	0.7	120 000	cession
11 janvier 2018	Mathieu Lion	0.57	25 000	cession
13 juin 2018	Mathieu Lion	0.35	1 428 573	souscription

* * *

XIX. Rapport sur les options des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions (L.225-184 du Code de commerce)

Néant

* * *

XX. Rapport sur les actions gratuites (L225-197-4 al. 1 du Code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 décembre 2008 a autorisé dans les cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 dudit code. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a décidé, lors de la réunion du 17 décembre 2009 d'attribuer gratuitement 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés selon certaines conditions et certains critères. La date d'acquisition de ces actions est fixée au 17 décembre 2011. La date de cessibilité est fixée au 17 décembre 2013.

Nous vous rappelons que 13850 actions avaient été attribuées lors du plan du 8 décembre 2006 (sur délégation consentie par l'assemblée générale du 22 décembre 2005).

Le conseil d'administration du 17 décembre 2009, sur délégation de l'assemblée générale du 18 décembre 2008 a décidé d'attribuer 16.500 actions existantes de la société au bénéfice des salariés avec une date d'acquisition fixée au 17 décembre 2011 et une date de cessibilité fixée au 17 décembre 2013.

Le conseil d'administration en date du 30 décembre 2011 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 9 décembre 2011 a décidé d'attribuer 43.455 actions existantes avec une date d'acquisition fixée au 30 décembre 2013 et une date de cessibilité fixée au 30 décembre 2015.

Le conseil d'administration en date du 26 février 2018 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 20 décembre 2017 a décidé d'attribuer 84.714 droits de créances avec une date d'acquisition fixée au 1^{er} mars 2019 et une date de cessibilité fixée au 1^{er} mars 2020.

* * *

XXI. Actionnariat salarié

Certains salariés ou anciens salariés de la Société sont devenus actionnaires par acquisition définitive d'actions attribuées gratuitement.

Au 30 juin 2018, l'actionnariat salarié représenté moins de 3% de la société soit 0,19% du capital et 0,30 droits de vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, une nouvelle consultation est soumise à l'assemblée générale devant être convoquée en décembre 2018.

* * *

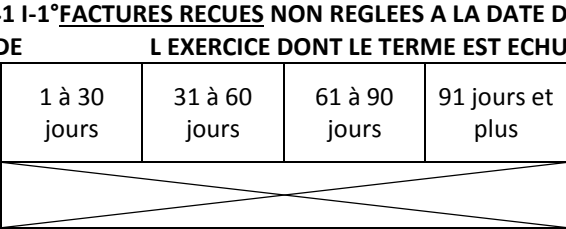
XXII. CICE

La déclaration CICE de l'année civile 2017 effectuée au 30 juin 2018 pour un montant de 31 K€ est affectée à la reconstitution des fonds de roulement.

* * *

XXIII. Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs. (L 441-6-1 et D 441-4)

Au 30 juin 2018 :

	Article D 441 I-1°FACTURES RECUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE					
	DE L EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	NA					NA
Montant total des factures concernées H.T.	357 478	127 286	33 689	52 495	449 119	1 020 068
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice H.T.	8,17%	2,91%	0,77%	1,20%	10,27%	23,32%
Nombre de factures	NA					



**Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos au 30 juin 2018**

SARL J. GRENOUILLET
56, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 2.061.493,14 Euros

32bis/34, boulevard de Picpus
75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

RAPPORT SPECIAL

MASTRAD S.A.

Société Anonyme

Au capital de 2.061.493,14 Euros

32bis/34, boulevard de Picpus

75012 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution , au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

* *

*

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

* *

*

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nouveau Bail commercial SCI BELUGA - MASTRAD

Le conseil d'administration du 7 juillet 2017 a autorisé la modification du bail avec effet au 26 janvier 2017 commercial entre la SCI BELUGA et MASTRAD portant sur des locaux à usage de bureaux. La surface louée étant désormais de 520 m² auxquels s'ajoutent 24 parkings. Le prix du loyer annuel est fixé à 158.266,93 € HT pour les bureaux, 7.227,66 € HT pour les parkings et les charges annuelles à 13.607,77 euros.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018, BELUGA a facturé Mastrad SA 219.173,80 € TTC à titre de loyer (charges comprises).

Administrateurs concernés :

- Mathieu Lion
- Thibault Houelleu.

Conventions conclues avec Monsieur Mathieu LION, administrateur

Un contrat, approuvé par une décision du Conseil d'Administration du 12 janvier 2006 et amendé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2007, a été signé en date du 11 avril 2006, avec effet au 1^{er} octobre 2005, entre Monsieur Mathieu Lion et la société, qui remplace le contrat du 8 janvier 2004 ainsi que son avenant du 5 octobre 2005.

A compter du 1^{er} octobre 2005, les taux de rémunérations perçues par Monsieur Mathieu Lion étaient les suivants :

- au titre des droits d'auteur :
 - 0,1% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est co-auteur,
 - 0,2% du prix de vente au public Hors Taxes des produits quand il est l'auteur unique.

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit :

- 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est co-auteur
 - 1% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits quand il est l'auteur unique
- au titre de ses inventions :
 - 0,4% du prix de vente au public Hors Taxes des produits couverts par un brevet

Dans le cas où le prix de vente au public n'est pas déterminable, Monsieur Mathieu Lion perçoit 2% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé par la société Mastrad sur la vente des produits.

Le conseil d'administration du 17 juin 2011 a autorisé la modification suivante :

« 1% du prix de vente public en qualité d'inventeur et 0.5% du prix de vente public en qualité de co-inventeur au lieu de 0,4% actuellement. » Cette disposition prend effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le conseil d'administration du 20 septembre 2016 a modifié le taux de royalties comme suit :

A titre d'inventeur ou co-inventeur : 3% CA HT sur les produits protégés par brevets

A titre d'auteur ou co-auteur : 1% CA HT sur les produits protégés par modèle

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, les redevances sur brevets facturées par Monsieur Mathieu Lion à Mastrad s'élèvent à 34.773,60 €.

Les droits d'auteur sur modèles au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 27.398,21 H.T. au niveau de Mastrad.

Administrateurs et actionnaires concernés :

- Mathieu LION

Le conseil du 20 septembre 2016 a par ailleurs modifié la rémunération de Monsieur Lion que celui-ci perçoit à titre de traitements et salaires et avantages associés. Celle-ci fait l'objet de refacturation entre la société Mastrad Finance et Mastrad et est détaillée dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 12 octobre 2018



Jean GRENOUILLET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



**Relevé montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées
Exercice clos au 30 juin 2018**

MASTRAD SA

Société Anonyme au capital de 2.061.493,14 €
32 bis/34, Boulevard de Picpus
75012 PARIS

SIREN : 394 349 773 RCS PARIS

RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 JUIN 2018 s'élève à **345.780 Euros (TROIS CENT QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT EUROS)**.

Fait à PARIS, le 12 octobre 2018

Le Président du Conseil d'Administration

CERTIFICATION PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous, soussignés, Jean GRENOUILLET et Philippe GUILLARD, Commissaires aux comptes de la société, certifions exact le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées attesté ci-dessus par le Président du Conseil d'Administration.

Fait à PARIS, le 12 octobre 2018



Jean GRENOUILLET
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris